RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Corse

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Sommaire

L'ARS Corse : ses missions, ses moyens 4
Les faits marquants 6
Les travaux du PRS 2023-2028 8

Communiquer, informer et promouvoir la santé 10

Les dépenses de santé en Corse 11

- Répartition des dépenses par destination et par financeur
- Ségur : investir pour la santé
- Le fonds d'intervention régional FIR

Qualité et sécurité sanitaire 15

- Un programme inédit de sécurisation du circuit du médicament
- Plan de contrôle des Ehpad
- Sensibiliser à la culture de sécurité des soins

Epidémies : surveiller, prévenir et vacciner 18

- Les infections respiratoires aigües : grippe, bronchiolite, Covid-19
- Bronchiolite : un nouveau traitement préventif
- Une épidémie de listéria en Corse
- Une épidémie de gastro-entérite identifiée à Corte
- Un été 2023 marqué par 3 épisodes de canicule, avec un impact sanitaire important

L'organisation du système de santé 21

- Répondre à un besoin de soins non programmés
- La prise en charge des urgences
- Été 2023 : un plan estival pour répondre au flux touristique
- Les hôpitaux de proximité : une offre de soins au plus près des patients
- Les autorisations sanitaires
- Une convention unique de coopération en gastro-entérologie médicale
- Ouverture du nouvel hôpital d'Ajaccio
- Zoom sur…Ressources humaines : la régulation des tensions hospitalières
- Endométriose : une filière structurée autour d'un centre expert
- Zoom sur… Regroupement des maternités de Haute Corse
- Zoom sur… Un nouvel aéronef plus moderne pour le transport sanitaire en Corse

Coordonner et fédérer les acteurs au plus près des territoires 28

- La coordination des soins : organisation du 1er recours
- Les contrats de santé
- Le Contrat territorial de santé de la Plaine Orientale
- Restitution du CNR santé en Corse
- Zoom sur…l'ARS aux côtés des maires pour répondre aux besoins des territoires
- Zoom sur… Eva Corse : une rééducation cardio-vasculaire au plus proche du domicile des patients
- Zoom sur…Le séminaire régional « 1er recours et prévention »
- Un nouveau zonage pour les médecins et les infirmiers libéraux
- Zoom sur … un plan d'actions pour les patients en affection de longue durée (ALD) sans médecin traitant

Sommaire

Développer les accompagnements dans le domaine médico-social 36

- L'offre médico-sociale en Corse (compétence ARS)
- L'école inclusive
- La Plateforme de coordination et d'orientation (PCO)
- START : un dispositif de formations original dans le champ des TND
- Lancement de Intim'Agir Corse pour savoir aimer et être aimé sans différence
- La PAMES : un projet novateur pour la prise en charge des jeunes de 0 à 25 ans en situation de handicap
- Zoom sur : le premier bateau 100 % inclusif inauguré à Ajaccio
- Deux temps forts pour l'accès aux droits pour tous en Corse
- Le projet AVI continue sa route
- Plus de 18 millions d'euros pour mieux accompagner les personnes âgées dépendantes
- Un hébergement temporaire en EHPAD pour les personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation
- Le PRIAC

Promouvoir la santé 44

- Promouvoir la santé mentale
- Un parcours de soins personnalisé pour accompagner les patients après un cancer
- Promouvoir la santé sexuelle
- Devenir acteur de sa santé à l'aide des compétences psychosociales
- La 8ème édition du salon du diabète
- La prévention de la déficience visuelle en zone rurale
- La vaccination HPV dans les collèges
- Prévenir les accidents vasculaires cérébraux
- Zoom sur …: l'Agora en actes

Démocratie en santé & Culture et santé 50

- La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- Chiffres clés de la démocratie en santé
- La défense des droits en ESMS : le dispositif personnes qualifiées
- Zoom sur… : le traitement des réclamations SIREC
- Culture et santé

Protéger la population et contribuer à la santé environnementale 55

- Assurer la veille et la sécurité sanitaire
- La gestion de crise : la CRAPS en actions
- Zoom sur : la sensibilisation du personnel à la gestion de crise
- La lutte contre les maladies à vecteurs : un cas autochtone d'infection à virus West Nile
- L'habitat et la santé
- Une eau de consommation de bonne qualité
- Une très bonne qualité des eaux de baignade

Innovations en santé 59

- La e-santé continue de se déployer en Corse
- La cybersécurité : un enjeu majeur pour les établissements de santé
- Le tour de France du numérique fait étape en Corse
- Expérimenter et innover pour mieux soigner - Article 51
- Zoom sur … Un suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux
- Mieux vieillir en Corse grâce au programme Icope
- Les mallettes connectées : un projet innovant pour améliorer l'accès aux soins sur les territoires

Glossaire 63

L'ARS Corse : ses missions, ses moyens

Ses missions

L'agence régionale de santé est l'interlocutrice des professionnels de santé des secteurs hospitaliers ambulatoires et médico-sociaux, des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des élus, des régimes d'assurance maladie, des usagers et de leurs représentants. Elle dialogue avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire et ses actions sont conduites en concertation avec les instances de démocratie sanitaire.

Ses champs d'intervention :

- La prévention des risques et la promotion de la santé (environnement, maladies, risques liés aux comportements...).
- La veille et la sécurité sanitaires (produits de santé, évènements graves dans les établissements de santé et médico-sociaux, risques émergents...).
- L'organisation de l'offre de santé (pour le secteur ambulatoire, les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux, les acteurs de la prévention).
- L'amélioration de la qualité et de la performance du système de santé (inspections-contrôles, bon usage des soins, démarches d'amélioration de la qualité …).
- L'amélioration du parcours de prise en charge des usagers (8 parcours prioritaires).
- L'animation de la politique de santé dans les territoires et le développement des échanges dans le cadre de la démocratie sanitaire (projets territoriaux de santé, contrats locaux de santé, place confortée de l'usager).

Ses moyens humains

AU 31 décembre 2023, l'effectif total de l'agence est de **116 ,2 ETPT** pour **114,8 ETP**.
Les 116 ,2 ETPT se compose de :

- 110,2 ETPT pour les effectifs sous plafond d'emplois dont 1,5 ETPT SEGUR (1 médecin et un chargé de mission affectés au Ségur investissement) et 0,5 ETPT sur le contrôle des EHPAD.
- 6 ETPT pour les personnels hors plafond dont 2,67 ETPT pour le numérique en santé (à noter un poste affecté à la cyber-sécurité) et 3 ,33 ETPT pour les apprentis.

L'agence a accueilli **5 stagiaires**.
103 sessions de formations ont été organisées pour un total de plus de **416** jours de formation.

Répartition des effectifs par sexe

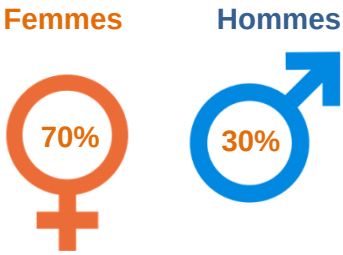

Le CODIR

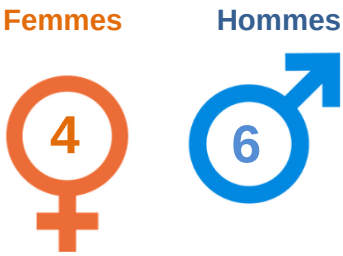

Ses moyens financiers

Budget principal
Dépenses en crédits de paiement
12 755 808 €
dont :
Personnel **10 731362 €**
Fonctionnement **1 523 613 €**
Investissement **500 833 €**

Budget annexe FIR 2023
Dépenses en crédits de paiement
36 807414 €

Directrice générale
Directrice générale adjointe
Directeur de la Santé Publique (DSP)
Directrice du Médico-Social (DMS)
Directeur de l'Offre de Soins (DOS)
Directrice départementale 2B (DD2B)
Directeur départemental 2A / directeur de cabinet (DD2A)
Agent Comptable/ directeur financier
Directeur des ressources humaines (DRH)
Directeur délégué à la stratégie et la qualité

L’ARS Corse : ses missions, ses moyens

Des actions concrètes au service des agents

- L’outil de gestion de demandes et d’incidents **GLPI** (Gestionnaire Libre de Parc Informatique) a enregistré **2042 tickets** de demande de support ou de déclaration d’incident (RH, SI et moyens).
- Renouvellement de l’infrastructure de sauvegarde et réplication de l’infrastructure de serveurs de l’agence
- Migration des serveurs et applications dans l’AD **Polaris**
- Mise en place d’une expérimentation de la visioconférence en salle avec **Teams**
- Installation et configuration de **Mailstore** (archivage de messagerie)
- Mise en service d’un outil de gestion et de supervision des onduleurs de l’agence
- Une campagne de renouvellement du mobilier : 14 nouveaux bureaux dont 9 à hauteur variable.
- La réfection de la cafétéria du 3ème étage
- Le passage à un parc motorisé plus « vert » avec l’achat de **2 vélos et 2 voitures électriques**, et l’équipement de bornes de rechargement électrique supplémentaires.

L’ARS s’engage dans une démarche éco-responsable

Face à la crise énergétique et aux conséquences du changement climatique, l’agence a mis en œuvre **un plan de sobriété énergétique** qui se décline en **4 axes :**

- Un bâtiment moins énergivore
- Des mobilités plus propres
- Des pratiques professionnelles plus vertueuses
- Une démarche responsable

Ce plan s'inscrit dans la cadre de la déclinaison du plan de sobriété énergétique national.
Objectif: **réduire de 10 % nos consommations d’énergie** d’ici 2024.

Un mémo "éco-responsable au bureau" a été édité : il dresse la checklist des éco gestes que chaque agent peut facilement mettre en œuvre.

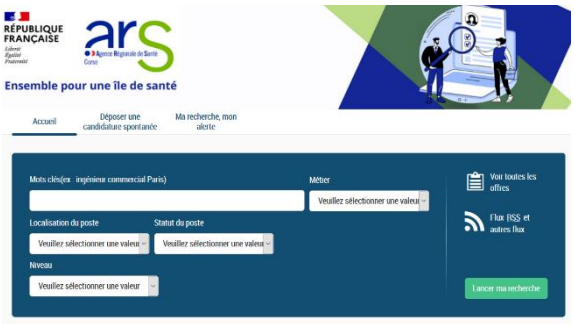

Modernisation de la gestion des recrutements

L'ARS modernise sa politique de recrutement :
le site www.ars-corse-recrute.talent-soft.com vise à rendre plus visibles les offres de postes et permet les candidatures spontanées.

Les faits marquants

Janvier

un parcours de soins personnalisé pour accompagner les patients après un cancer : 3 structures labellisées proposent une offre de soins de support au plus proche des patients.

.

Février

Déménagement de l'hôpital d'Ajaccio : Le déménagement des services de soins du centre hospitalier Notre-Dame de la Miséricorde d'Ajaccio vers le Stiletto a eu lieu du 23 janvier au 19 février 2023. Une opération au caractère exceptionnel qui s'est effectuée dans les meilleures conditions.

Mars

Plus de 18 millions d'euros pour mieux accompagner les personnes âgées dépendantes: le plan de rattrapage destiné à développer l'offre insulaire pour les personnes âgées vise à améliorer les conditions d'accueil en EHPAD et à soutenir le maintien à domicile en prévenant la perte d'autonomie.

Avril

Plafonnement de l'intérim médical : la loi Rist est entrée en vigueur le 3 avril. Forte mobilisation avec la Fédération Hospitalière de France pour anticiper les difficultés transitoires qui pourraient survenir dans les premiers mois d'application de la loi.

Mai

Deux nouveaux arrêtés de zonage : le zonage médecin libéraux qui ouvre droit à des aides dans les territoires fragiles et le zonage infirmier qui fixe la règle "d'une arrivée pour un départ".

Juin

Une nouvelle maison de santé à Biguglia : l'établissement baptisé A Casa di Salute Catalina peut accueillir jusqu'à 10 professionnels. Les installations comprennent également un espace dédié aux actions de prévention telles que le soutien à la parentalité, la préparation à l'accouchement et les séances d'éducation thérapeutique.

Les faits marquants

Juillet

Sud Corse : un projet novateur pour une meilleure prise en charge des jeunes de moins de 25 ans en situation de handicap. Dotée d'un budget annuel d'un million d'euros, la plateforme d'accompagnement multimodale (PAMES) a pour mission d'accompagner le repérage précoce des troubles, réaliser ou coordonner des interventions permettant de prévenir ou réduire l'aggravation des troubles, anticiper et accompagner le passage à l'âge adulte.

Aout

En Corse, de plus en plus de plages accessibles aux personnes à mobilité réduite : 43 plages de l'île disposent d'équipements d'accessibilité tout au long de l'été. Le résultat d'une forte mobilisation de l'association Cap Corse Handicap soutenue par l'ARS et l'ATC qui se sont engagées pour rendre les plages accessibles à tous dans le cadre de l'opération "Une piaghja per tutti".

Septembre

Alzheimer : l'ARS Corse s'engage pour les personnes âgées dépendantes: création de 8 nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) au sein des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de la région.

Octobre

Troubles psychiques : création du Clubhouse à Bastia, un lieu d'entraide et d'activité de jour, non médicalisé, pour les personnes qui souffrent de troubles psychiques: le premier pas vers l'estime de soi, l'autonomie et la réinsertion professionnelle. Financé par l'ARS, le Clubhouse compte déjà une vingtaine de membres.

Novembre

Publication du Projet Régional de Santé 2023-2028 , un document stratégique qui définit la politique régionale de santé. Le PRS fixe les priorités structurantes pour l'offre de soins et l'offre d'accompagnement médico-social, Il identifie de nouveaux parcours prioritaires, et définit des sujets transversaux, au cœur de la nouvelle dynamique portée sur le territoire.

Décembre

Publication des actes de l'Agora de la santé à travers l'ouvrage "Violences et santé en Corse". Le 06 décembre: une journée en deux actes pour réfléchir et agir contre les violences et les maltraitances en Corse. L'occasion pour Marie PERETTI–NDIAYE, sociologue, de présenter la synthèse de l'étude financée par l'ARS sur "La prostitution des mineurs et des jeunes majeurs en Corse".

Les travaux du PRS 2023-2028

Un document stratégique qui définit la politique régionale de santé

Le Projet régional de santé bâti en 2018, a été révisé et publié en 2023.
Son élaboration pour la période 2023-2028, a été le fruit d'une large concertation, mobilisant les expertises, notamment des acteurs du système de santé, des élus du territoire, des usagers et de leurs représentants.

Le PRS fixe les priorités structurantes pour l'offre de soins et l'offre d'accompagnement médico-sociale, Il identifie de nouveaux parcours prioritaires, et définit des sujets transversaux, au cœur de la nouvelle dynamique portée sur le territoire.

Ainsi sont posés les objectifs et actions structurels permettant de développer une dimension hospitalo-universitaire, de porter un travail de fond sur la prévention avec nos partenaires de la Collectivité de Corse et de l'Education nationale, de s'inscrire dans une dimension One Health et ainsi prendre en compte l'importance de l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale, et de déployer les outils pour savoir prendre soin de soi y compris lorsque l'on est un aidant familial.

Enfin, certaines thématiques ont été reconsidérées dans leur ensemble avec nos partenaires, notamment la santé de la femme, de la mère et de l'enfant, le premier recours, les pharmacies d'officine, les troubles du comportement alimentaire, les soins dentaires et l'infectiologie.

Le PRS offre également une cartographie des ressources permettant d'identifier clairement les évolutions de l'offre dans les neuf microrégions de Corse. La phase qui s'ouvre doit voir pour les citoyens un déploiement concret des actions qui découlent de cet ambitieux projet et ce dès 2024.

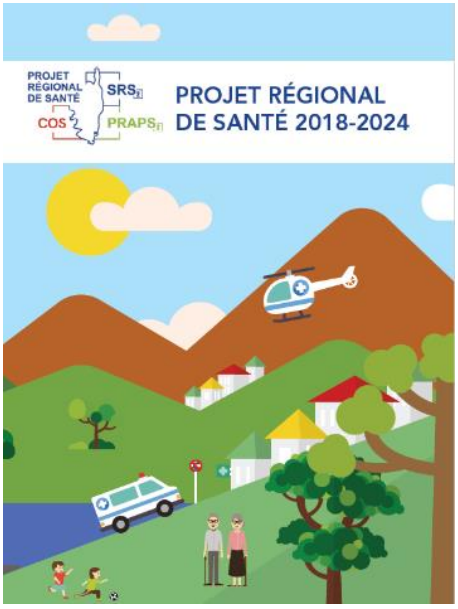

Un document accessible à tous !

Le PRS de Corse, par son format et singulièrement sa synthèse, sa traduction en facile à lire et à comprendre, en braille et en langue de signes est un outil à la portée de tous les citoyens en forme d'engagement démocratique en faveur de la santé.

Les nouveautés du PRS 2023-2028

Au-delà des thématiques autour de l'offre de soins et d'accompagnement médico-social présentes dans le premier schéma régional de santé (2018-2023) et réactualisées, le nouveau schéma définit la stratégie concernant :

- **De nouveaux parcours prioritaires** sur : les maladies chroniques (au-delà du diabète) ; la santé précarité (le PRAPS, quant à lui, ayant vocation à traiter plus largement de la vulnérabilité dans son ensemble) ; les soins entre Corse et continent (suite à une proposition issue de la démocratie sanitaire) ;
- **De nouveaux sujets transversaux structurants** notamment : le développement des filières hyperspécialisées, la coopération entre le public et le privé, la recherche et l'innovation, les ressources humaines en santé, l'approche One Health (une seule santé), les compétences psychosociales, le rétablissement, la société inclusive, l'aide aux aidants, les soins palliatifs ;
- **Des thématiques repensées** notamment : la santé globale de la femme de la mère et de l'enfant, le premier recours, la pharmacie d'officine, les troubles du comportement alimentaire, les soins dentaires, l'infectiologie ;
- **Un ancrage territorial clarifié** par la mise à disposition de cartographies des ressources existantes et prévues dans le cadre du PRS pour les 5 ans à venir, sur les 9 territoires de projet (présentes en fin du SRS et en annexe du PRAPS).
- **L'intégration d'une très importante réforme des activités de soins** (conditions d'implantation et critères techniques de fonctionnement), pour assurer leur sécurité et leur qualité. A noter, l'ARS a participé au décret fixant le seuil pour la chirurgie cancéreuse, qui a donc pris en compte les spécificités corses. La réforme des activités de soins en urgence, périnatalité et pour la permanence des soins dans les établissements de santé, reste à venir ;
- **Une complète articulation avec le schéma autonomie de la Collectivité de Corse**, afin de proposer des objectifs adaptés aux besoins du territoire ;
- **Une prise en compte accrue des demandes issues de la consultation du PRS** : le parcours de soins Corse-continent ; l'Institut Régional Corse de cancérologie (IRCC) ; …

Consultez l'intégralité du PRS en flashant ce Qrcode

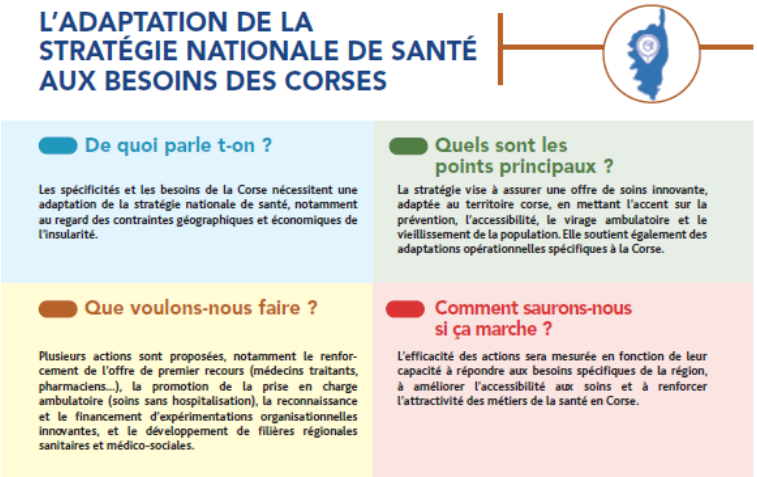

Communiquer, informer et promouvoir la santé

Les bons gestes à adopter pour un été sans souci

La période estivale est propice à certains risques : rupture de la chaîne du froid dans la conservation des aliments, piqûres de moustiques, fortes chaleurs et canicules, baignades…
L'ARS corse a lancé une vaste campagne de communication pour un été sans souci.

Informer au plus près du territoire

Lancée en avril 2023, la lettre d'information « santé et territoires » propose un panorama des sujets en santé développés sur le territoire insulaire.
Elus, professionnels de santé du médico-social, institutionnels, collectivités locales, associations, grand public y retrouvent les dernières actualités santé en Corse, les initiatives locales, les campagnes de prévention et de promotion de la santé, les actions et projets menés par l'ARS. Initialement trimestrielle, notre lettre est devenue mensuelle début 2024.

N'hésitez pas à vous abonner en flashant ce QRcode

Les dépenses de santé en Corse

Les dépenses de santé : 1,5 milliards d'euros pour la santé en Corse

Répartition des dépenses par destination en 2022*

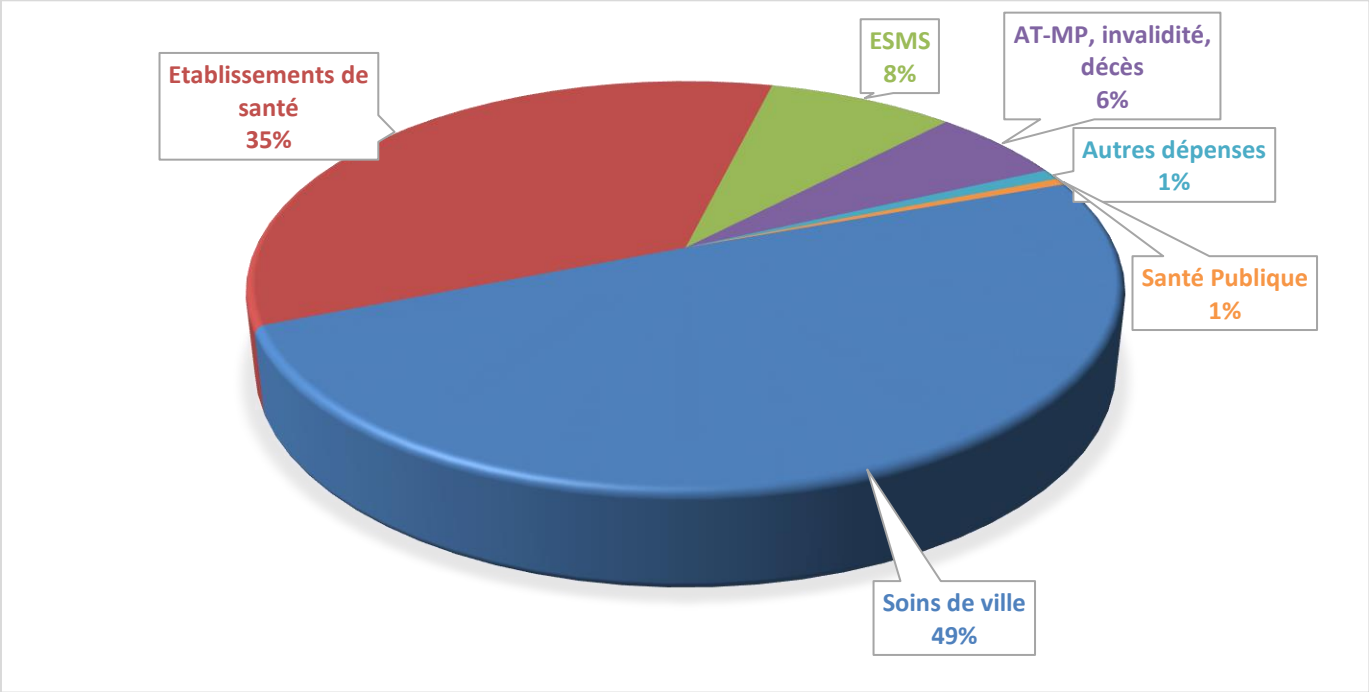

Répartition des dépenses par financeur en 2022*

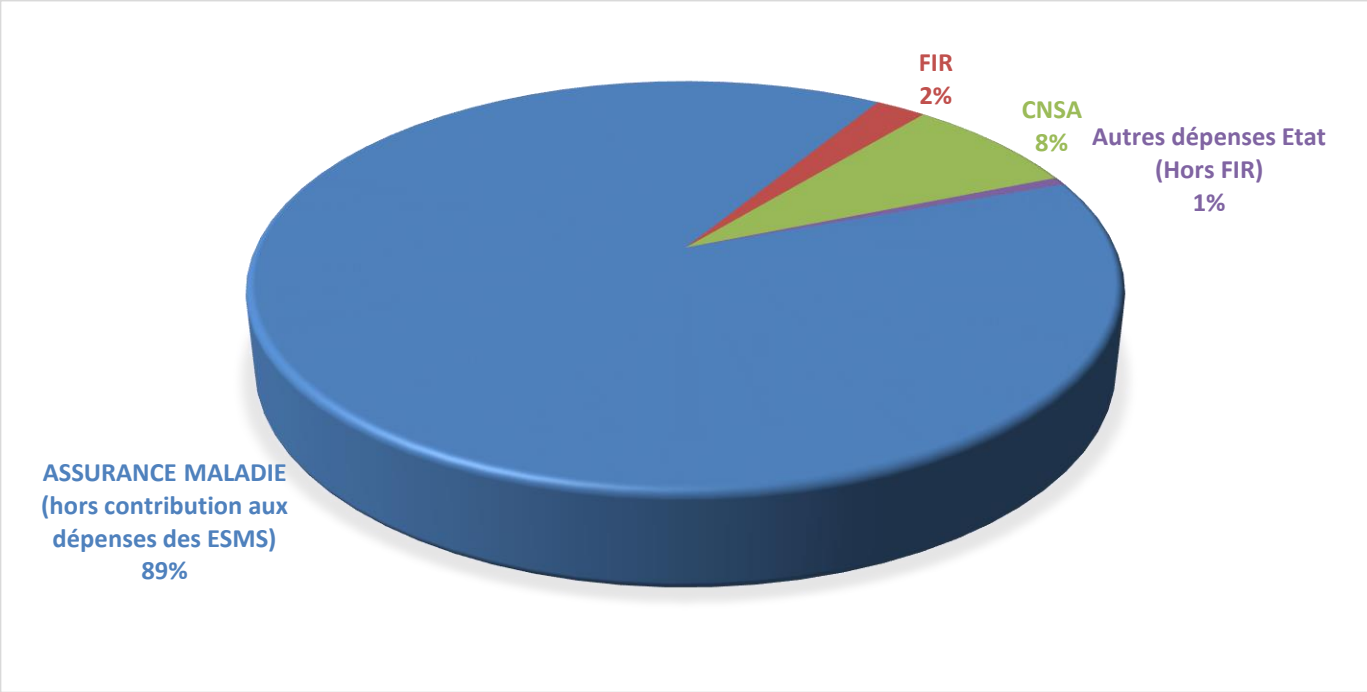

*Les données stabilisées et fiabilisées d'une année N paraissent en N+1, d'où le décalage

SÉGUR DE LA SANTÉ

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Ségur : investir pour la santé

Les accords du « Ségur de la santé » ont prévu de relancer l'investissement dans le secteur de la Santé. La mise en œuvre de la stratégie régionale, validée par le Comité Régional de l'Investissement en Santé (CRIS) en 2022, s'est poursuivie en 2023.

S'agissant des **établissements de santé**, la Corse bénéficie d'une **enveloppe globale de 171 M€** pour financer :

- **68 M€** qui servent à l'assainissement financier des établissements les plus endettés de la région (versement en annuités pendant 10 ans).
- **103 M€** de différents projets d'investissements des établissements de santé de l'île dont **14 M€** destinés à la réduction des inégalités de santé, qu'elles soient d'origines territoriales ou sociales.

Enfin, par le biais d'autres sources de financement que sont le FIR et les Crédits Non Reconductibles du Médico-Social, ce sont **8,06M€** qui complètent les besoins de financement des projets structurants identifiés.

15

C'est le nombre d'opérations d'investissement accompagnées en 2023 pour un montant notifié total de 101,34 M€

Le Ségur de la Santé et France Relance portent également une ambition majeure d'investissement dans le champ **médico-social.**

L'enveloppe de la Corse au titre du plan de rattrapage s'élève à **15 M€** sur 4 ans**.**

En complément, la Collectivité de Corse a voté une enveloppe d'investissement de 15M€ en direction des EHPAD dans le cadre de son Schéma Autonomie.

7

C'est le nombre d'EHPAD bénéficiant d'un plan d'aide à l'investissement pour un montant notifié de 10,58 M€

Le **volet numérique** du Ségur est intégré dans la stratégie régionale, tant dans le volet sanitaire que médico-social.

Il participe directement à la transformation de l'offre et répond aux enjeux d'adaptation des modes de prise en charge, des nouvelles technologies et des pratiques professionnelles, dans une logique de gradation des soins et de parcours patient-usager coordonnés sur un territoire de santé.

La Corse dispose d'une enveloppe régionale pour le programme Ségur Usage Numérique en Établissements de Santé (SUN-ES) de **1.13M €.**

Concernant le programme ESMS Numérique, les établissements médico-sociaux se regroupent en « grappe » permettant de financer l'équipement et l'utilisation d'un dossier usager informatisé (DUI) pour plus plusieurs ESMS à hauteur de **1,4M€.**

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR)

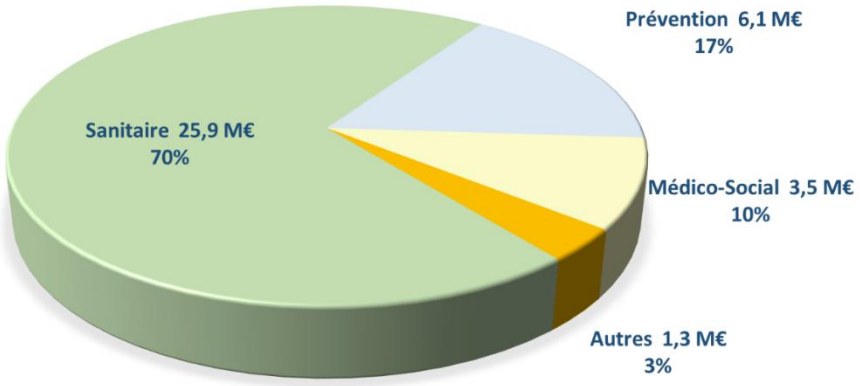

36,8 M€

C'est le montant du budget FIR disponible en 2023

Le montant total des 3 arrêtés FIR délégués en 2023 était de 35,5M€ ventilé selon 3 enveloppes : Médico-Social, Prévention et Sanitaire. A cela s'ajoute un complément de 1,3M€ composé de différents reliquats ou reports de crédits des années antérieures.

Engagements FIR 2023 par type de bénéficiaires

Une large majorité des crédits du FIR continue d'être engagée au bénéfice des établissements de santé de l'île (56% en 2023).
Une part importante est consacrée aux missions d'intérêt général. Les aides en trésorerie sont en Corse issues des crédits de campagne et non du FIR.

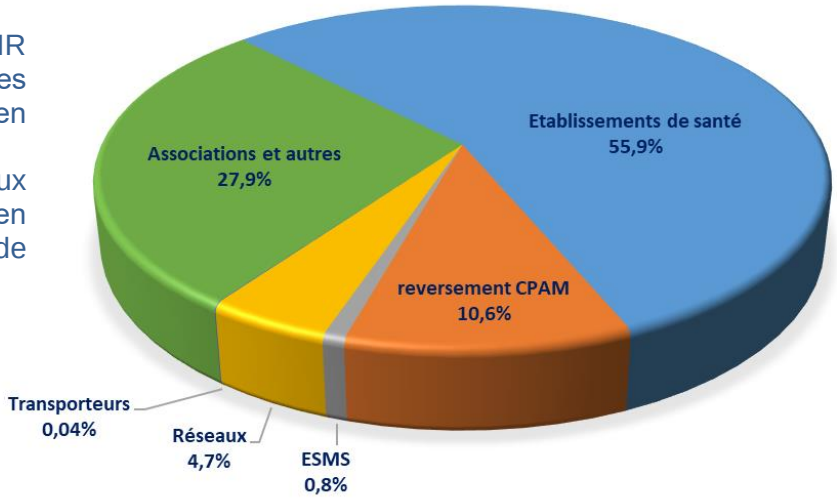

Répartition du FIR 2023 par mission

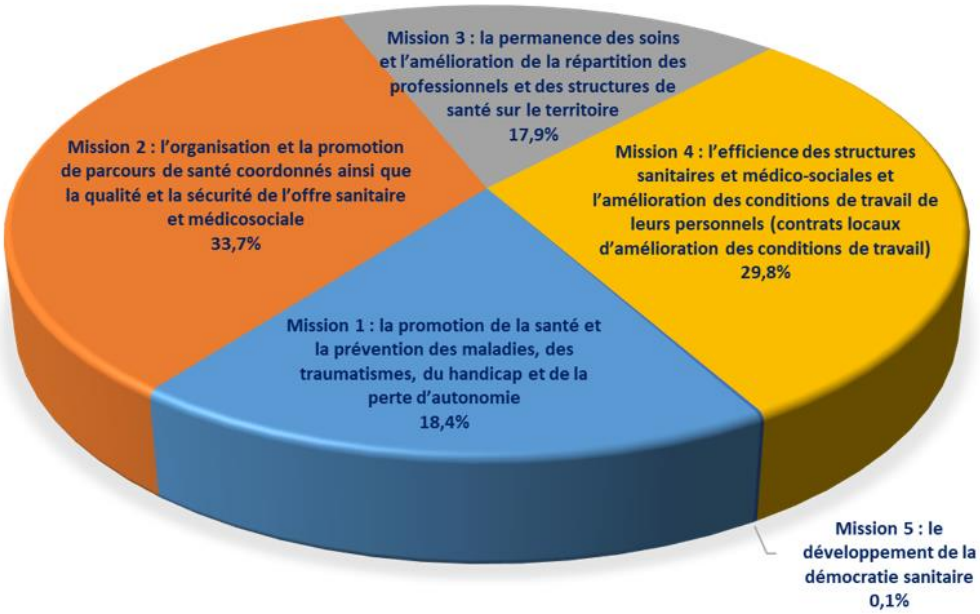

Qualité et Sécurité sanitaire

Un programme inédit de sécurisation du circuit du médicament déployé dans tous les EHPAD de Corse

La sécurisation de la prise en charge médicamenteuse (PCEM) chez les personnes âgées, et notamment les résidents en EHPAD, est un sujet complexe dont l'enjeu est primordial en Corse où la population est vieillissante.

L'ARS Corse, l'Anap et l'Omedit Paca-Corse ont déployé un accompagnement de terrain inédit auprès de l'ensemble des EHPAD corses pour sécuriser le circuit et la prise en charge du médicament.
L'accompagnement prévoit pour chaque EHPAD :

- Un état des lieux « flash » des mesures de sécurisation du risque et des besoins associés à la prise en charge médicamenteuse au sein de chaque établissement,
- Le déploiement de 20 actions concrètes (désigner un référent PECM, mettre en place un système de déclaration des événements indésirables graves (EIG), sécuriser le stockage des médicaments…)

En chiffres…

8,5 médicaments consommés par jour en moyenne par les personnes de plus de 70 ans.
1 hospitalisation sur 10 est causée par un accident médicamenteux iatrogène.
2 fois plus d'accidents iatrogènes chez les personnes de plus de 65 ans. Et chez les octogénaires, **20 %** des accidents iatrogènes conduisent à une hospitalisation.
40 à 60 % des accidents iatrogènes sont évitables
70 % des résidents en EHPAD seraient concernés par une prescription inutile.

Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'ARS Corse, et Stéphane Pardoux, directeur général de l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap), ont assisté à une session du dispositif d'accompagnement des professionnels à Corte, en juin 2023.

Plan de contrôle des Ehpad

En 2023, dans le cadre de l'Objectif National d'Inspection Contrôle (ONIC) sur le plan de contrôle des EHPAD :
16 inspections-contrôles réalisées (**4** en 2022), soit **2/3** des établissements.
7 inspections conjointes avec la Collectivité de Corse,
5 inspections en présence d'un pharmacien inspecteur dans le cadre du contrôle de la prise en charge médicamenteuse (PECM),
14 injonctions,
133 prescriptions,
212 recommandations formulées.

Sensibiliser à la culture de sécurité des soins

En 2023, L'ARS s'engage à promouvoir une culture de sécurité des soins au sein des établissements de santé à travers **des actions concrètes**.

Les 4 et 5 mai, à Ajaccio et Bastia, deux journées de sensibilisation dédiées à la déclaration des Événements Indésirables Graves (**EIG**) et des Événements Indésirables Grave Significatifs (**EIGS**) ont été organisées en collaboration avec **la SRA Pasqual** : un rendez-vous incontournable pour l'ensemble des professionnels des établissements de santé et médico-sociaux, mettant l'accent sur l'acculturation du signalement responsable et la culture positive de l'erreur pour sécuriser la prise en soins.

Le 28 septembre, à Corte, une journée régionale s'est déroulée afin de présenter le **nouveau manuel d'évaluation des ESMS** : l'occasion de favoriser les échanges entre les différents établissements, de faire un retour d'expérience et de recentrer les résidents et usagers au cœur même de notre système de soins.

Aussi, l'ARS a apporté un soutien aux établissements dans leur démarche pré et post évaluation externe, en les accompagnant sur les éléments perfectibles (évaluation - certification – IFAQ). Des formations Flash leur ont été proposées, abordant des thèmes tels que la gestion des risques, le signalement, ainsi que les droits des patients en fonction de leurs besoins, tout en animant des groupes d'échanges pour favoriser les partages d'expérience.

Épidémies : Surveiller, prévenir et vacciner

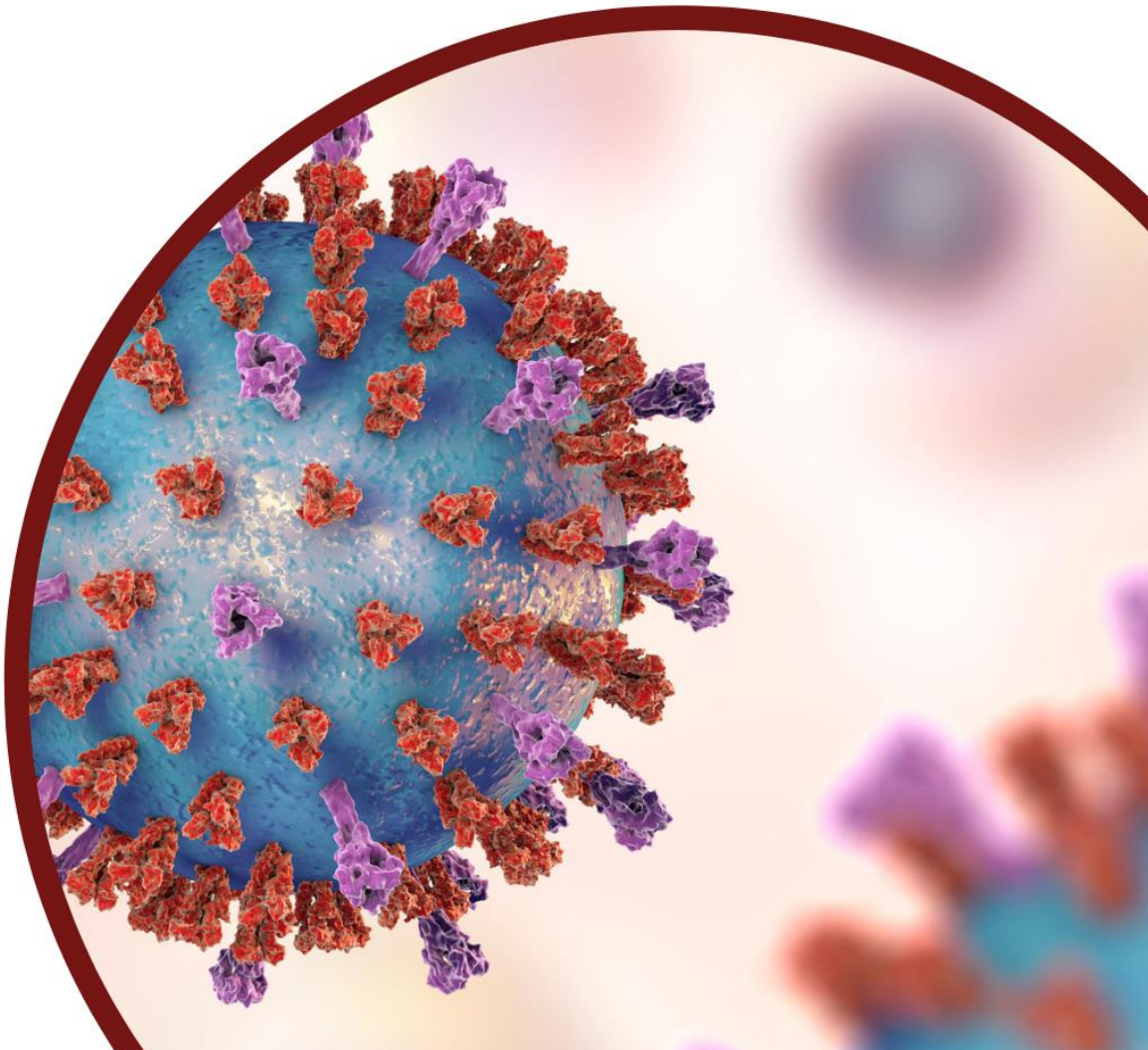

Les infections respiratoires aigües : grippe, bronchiolite, Covid-19

Après avoir fait l'objet d'une surveillance dédiée, le Covid-19 a désormais intégré la surveillance des infections respiratoires aigües, avec la bronchiolite et la grippe.

En 2023, l'ARS Corse et Santé publique France ont travaillé ensemble pour suivre au mieux l'impact de ces pathologies sur le système de santé de Corse, mais aussi les prévenir et les atténuer.
Pour ces 3 pathologies, la surveillance s'effectue aussi via les données de SOS Médecins, des services d'urgence, de réanimation et du laboratoire de virologie de l'université de Corse. Les médecins du réseau Sentinelles participent aussi à cette surveillance des syndromes grippaux.
En 2023, l'activité liée au SARS-CoV-2 a été surveillée jusqu'en juillet via les données des tests antigéniques et RT-PCR effectués en pharmacies et laboratoires de biologie médicale.
Depuis l'été dernier, seuls les résultats des tests RT-PCR continuent d'être suivis.
À partir de la saison 2023-2024, le laboratoire de virologie de l'université a élargi sa surveillance pour inclure la bactérie *Mycoplasma pneumoniae* suite à l'alerte nationale d'augmentation de ces infections. Néanmoins, les données n'ont pas montré d'augmentation en Corse.

Grippe : une campagne vaccinale réussie en EHPAD

Une épidémie de grippe peut avoir des conséquences graves en EHPAD, compte tenu de la fragilité des résidents âgés. C'est pourquoi, une campagne de vaccination des résidents est organisée chaque année d'octobre à janvier.

Santé publique France

87%

C'est le pourcentage de résidents vaccinés contre la grippe en décembre 2023
Ce bon résultat témoigne de l'engagement des professionnels auprès des plus fragiles.

Bronchiolite : un nouveau traitement préventif

Chaque hiver, la bronchiolite touche près de **30%** des enfants de moins de 2 ans.

Entre septembre et décembre 2023, les nouveau-nés peuvent bénéficier d'un traitement préventif permettant d'éviter les formes graves de la bronchiolite. Ce traitement Beyfortus® est délivré sans facturation aux patients, sur ordonnance, en établissement de santé et en pharmacie de ville.

204 **C'est le nombre d'enfants de moins de 2 ans qui ont été admis aux urgences pour bronchiolite,**
(Pendant la période épidémique/ semaine 43/2022 à semaine 02/2023)

Une épidémie de listéria en Corse

En 2023, **13 cas de Listeria** ont été recensés en Corse, ou en lien avec un séjour en Corse, dont 2 décès à déplorer. Parmi ces cas, trois génotypes de Listeria différents ont été identifiés.
Les investigations épidémiologiques et environnementales autour de ces cas, menées par l'ARS de Corse, Santé publique France et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), ont permis de mettre en évidence plusieurs sources de contamination alimentaire qui ont pu être retirées du marché afin d'éviter la survenue de nouveaux cas. Les maladies à déclaration obligatoire restent surveillées de près.

Une épidémie de gastro-entérite identifiée à Corte

Au cours du mois de novembre 2023, suite aux tempêtes Ciaran et Domingos, la ville de Corte a connu un épisode de cas groupés de gastro-entérites qui a touché l'ensemble de la commune. Suite aux investigations menées par l'ARS de Corse et Santé publique France, ainsi qu'une forte mobilisation de la mairie, l'épisode a pu être rapidement contrôlé.

Un été 2023 marqué par 3 épisodes de canicule, avec un impact sanitaire important

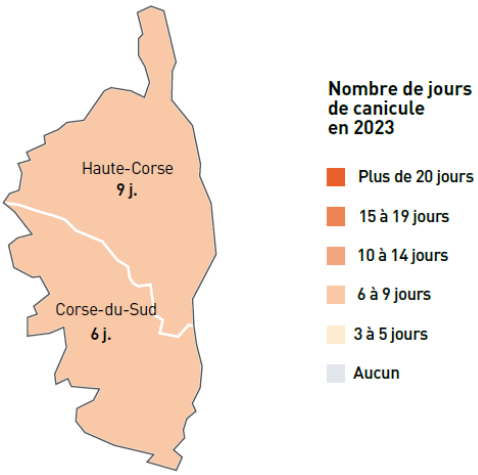

Chaque été, le système d'alerte canicule et santé (SACS) est activé du 1er juin au 15 septembre.
En Corse, en 2023, **sur l'ensemble de cette période de surveillance,** environ **35 décès** étaient attribuables à la chaleur.

Mi-juillet, fin juillet et fin août, la Corse a connu **3 vagues de fortes chaleurs**, avec des passages en alerte orange pour la canicule. L'impact de ces 3 vagues de canicule sur la santé s'est traduit par **8** actes SOS Médecins, **61** passages aux urgences dont **26 suivis d'une hospitalisation**, et **une quinzaine** de décès attribuables à la chaleur.
Une campagne de prévention a été diffusée au cours de l'été et les établissements accueillant des personnes fragiles ont été sensibilisés à la thématique comme chaque année.

Qu'appelle-t-on canicule ?

Les canicules sont définies par département lorsque les moyennes de 3 jours des températures minimales et maximales mesurées dépassent les seuils d'alerte.

Au niveau national
ÉTÉ 2023

4e **été le plus chaud** observé dans l'Hexagone depuis le début du XXe siècle.

L'organisation du système de santé

Répondre à un besoin de soins non programmés

De nombreuses structures d'exercice regroupé et cabinets médicaux libéraux participent au dispositif de soins non programmés y compris en téléconsultation (cf. cartographie infra). L'engagement de ces professionnels de santé est le fruit d'une mobilisation générale préfiguratrice du Service d'Accès aux Soins (SAS) et l'ensemble des territoires de Permanence Des Soins Ambulatoire (PDSA) est couvert.

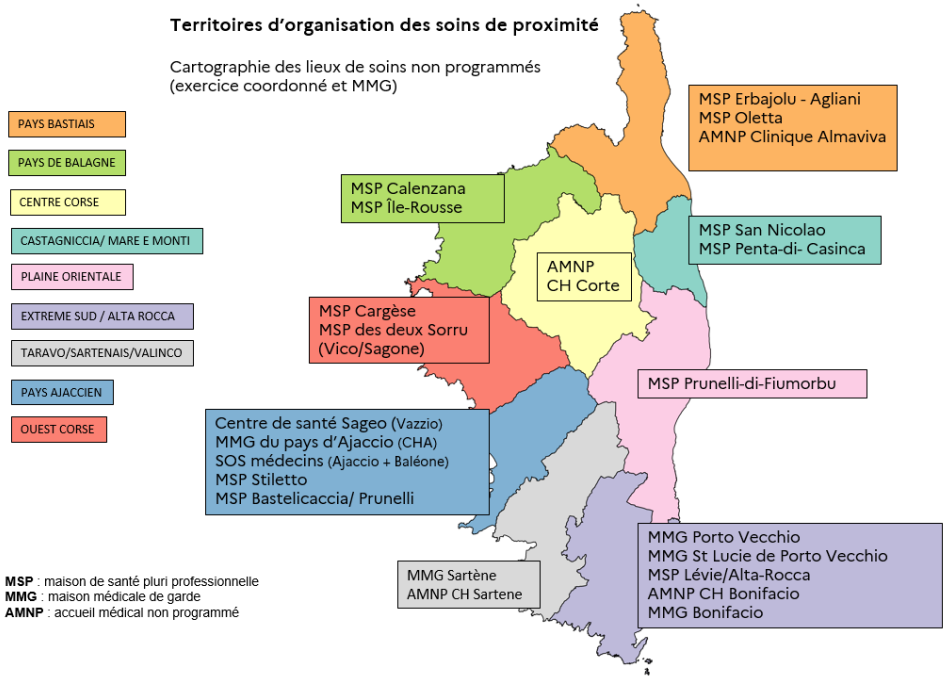

La cartographie de l'offre de soins non programmés est à retrouver sur
www.corse.ars.sante.fr

8

C'est le nombre de Médecins Correspondants du Samu (MCS)

Le Médecin Correspondant du Samu (MCS) est un médecin de premier recours, formé à l'urgence, qui intervient en avant-coureur du SMUR, sur demande de la régulation médicale, dans des territoires où le délai d'accès à des soins urgents est supérieur à trente minutes et où l'intervention rapide d'un MCS constitue un gain de temps et de chance pour le patient.

La prise en charge des urgences

Pour maintenir une offre de soin complète et réduire la tension qui pèse sur les services d'urgence, différentes dispositions ont été prises par les centres hospitaliers et l'ARS Corse, notamment en terme de renfort et d'organisation.

L'Organisation des urgences en Corse

2 Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR)

4 services d'accueil des Urgences (SAU)

6 antennes SMUR

3 médecins correspondants du SAMU (MCS)

3 accueils médicaux non programmés (AMNP)

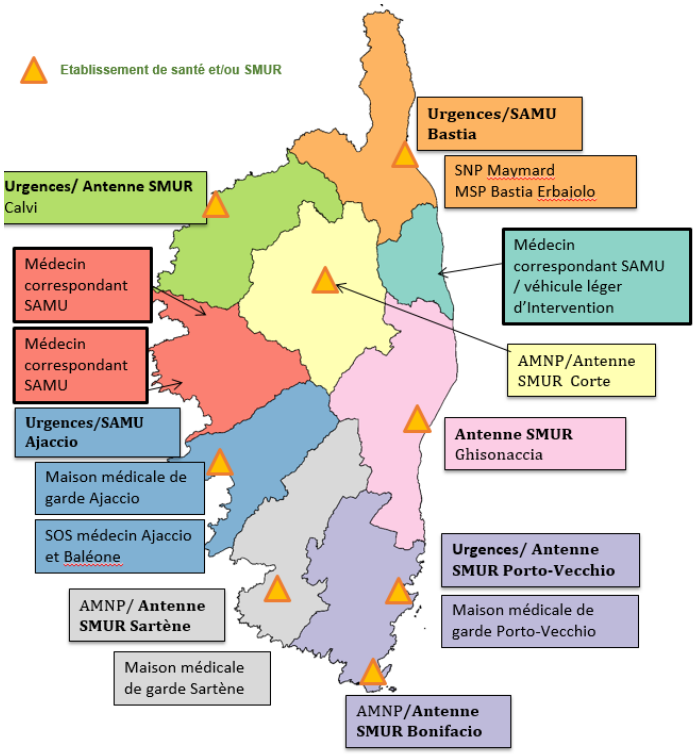

Été 2023 : un plan estival pour répondre au flux touristique

L'ARS a mené une concertation régionale et départementale régulière pendant toute la période estivale avec l'ensemble des acteurs de la santé pour adapter le cas échéant les mesures du plan estival.

Chiffres clés

- Une activité soutenue aux urgences sans déclenchement de plan blanc
- **Les 9 territoires** ont organisé des soins non programmés
- Majoration de **15 €** de la consultation pour les soins non programmés régulés

Un aval mobilisé pour garantir la disponibilité des lits d'hospitalisation

Une collaboration entre les établissements hospitaliers et les services de Soins Médicaux Réadaptation (SMR) permet de fluidifier la gestion des sorties des patients hospitalisés.
La clinique ALMA VIVA met à disposition du centre hospitalier de Bastia son capacitaire de soins médicaux de réadaptation, libéré par la diminution de son activité chirurgicale,
Une convention entre Clinisud et le centre hospitalier d'Ajaccio permet de mobiliser durant l'été des lits de médecine et le plateau technique de chirurgie en réorientant les patients à partir du service d'accueil des urgences (SAU).
Une convention entre le cabinet d'imagerie, le laboratoire de ville d'Ajaccio et « SOS médecins » permet d'orienter des patients vers des radiologues et des biologistes privés en évitant le passage aux urgences.

En complément, les services d'Hospitalisation à Domicile (HAD) et les places d'hébergement temporaires en sortie d'hospitalisation gérées par le DAC sont mobilisables en sortie des urgences ou à l'issue d'une hospitalisation. Les cellules de gestion des sorties sont informées.

Sensibiliser la population au bon usage des urgences

De nombreuses personnes se rendent aux urgences sans avoir consulté au préalable leur médecin traitant, ni même composé le 15, la régulation.
Les services d'urgences se retrouvent saturés par des situations qui ne relèvent pas de l'urgence vitale.
Conséquences : des conditions d'accueil dégradées avec des temps d'attente parfois très longs, du personnel qui ne peut pas se concentrer sur les patients en réel état d'urgence.
Une campagne de communication a été mise en place pour permettre une meilleure régulation des passages aux urgences. Cette régulation associe les médecins libéraux et le SAMU-centre 15.

HÔPITAUX de Proximité 4 labélisés

Une offre de soins au plus près des patients

L'organisation des soins de proximité, axe prioritaire du Ségur de la santé, s'appuie sur le développement de la coordination professionnelle et de l'exercice coordonné sous toutes ses formes … En cela, les hôpitaux de proximité ont vocation à constituer un réel trait d'union entre l'ensemble des acteurs, libéraux, hospitaliers et médico-sociaux pour proposer une offre de soins davantage structurée et des parcours de soins plus fluides pour les usagers.

L'ARS Corse a labellisé par arrêté le 30 mars 2023 2 nouveaux hôpitaux de proximité de Corse : les centres hospitaliers de Calvi et de Bonifacio, portant à 4 le nombre d'hôpitaux de proximité.

Les autorisations sanitaires

2 autorisations délivrées en 2023 pour répondre aux besoins du secteur :

Prunelli di Fiumorbu : autorisation de changement d'implantation de l'activité d'imagerie (scanner et IRM) afin d'avoir des locaux plus adaptés et neufs, en rez-de-chaussée, un parking adapté à un flux de patients augmenté, une confidentialité de la prise en charge, un regroupement du secrétariat permettant un guichet unique, un circuit patient rationnalisé au plus court.
Porteur du projet : centre d'imagerie médicale SELARL les Albizzias

Aléria : autorisation d'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale en unité de dialyse à domicile pour les modalités « dialyse péritonéale » et « hémodialyse à domicile ».
Cette demande d'autorisation répond aux attendus du territoire, au regard de l'offre de soins souhaitée par l'ARS de Corse et en l'absence de technique de dialyse à domicile.
Porteur du projet : l'ATUP-C

1 création en 2023 :

Corse du Sud : la création d'un Plateau Mutualisé d'imagerie médicale (PMIM) répond aux enjeux en région en terme de RH radiologues et aux enjeux du schéma régional de santé, et joue le rôle de levier sur les coopérations public-privé.
Porteur de projet : la SELAS imagerie médicale de Corse du sud.

Une convention unique de coopération en gastro-entérologie médicale

Dans un contexte aigu de pénurie de ressource médicale en gastro-entérologie en Corse du Sud, le centre hospitalier d'Ajaccio, le cabinet Gastro2A, la polyclinique Clinisud et l'ARS Corse ont signé une convention afin de garantir la permanence des soins de la gastro-entérologie médicale. Objectif : garantir la permanence, la continuité, la qualité et la sécurité des soins pour les patients relevant de la gastro-entérologie médicale sur le département de la Corse du Sud.

Ouverture du nouvel hôpital d'Ajaccio

Le nouvel hôpital d'Ajaccio a pris en charge ses premiers patients le 30 janvier 2023.
Sur **63 000m2**, dans des locaux modernes aux espaces aérés et aux équipements dernier cri, le site du Stiletto est un outil qui s'inscrit pleinement dans la modernité.
La capacité est de 245 lits (hospitalisation complète) et **43 places** (sans nuitée) auxquelles s'ajoutent les **48 box** urgences/bloc/salle de réveil).

Zoom sur... Ressources humaines : la régulation des tensions hospitalières

Entrée en vigueur de la loi RIST le 3 avril

L'ARS Corse et les établissements de santé de la région se sont fortement mobilisés ces dernières semaines dans la perspective de l'entrée en vigueur de **la loi Rist** qui fixe un plafond de rémunération de l'intérim médical.
Si des fragilités ont été identifiées, les efforts des professionnels et **la solidarité territoriale entre les établissements et avec les professionnels libéraux ont permis de trouver des solutions pour maintenir la continuité et la sécurité des soins.**

Des mesures de régulation pour pallier les tensions sur les ressources paramédicales en établissement

L'ARS Corse a pris des mesures de régulation pour pallier les tensions liées aux effectifs paramédicaux dans les établissements de santé :

- **Un zonage infirmiers** : hors reprise d'un cabinet, aucune nouvelle installation d'infirmier n'est possible en Corse à compter du 1er mai 2023.
- L 'ARS a demandé aux directeurs d'établissements publics de **ne plus accorder de disponibilité aux infirmiers** pour assurer la continuité des soins.
- **Le cumul d'activité remplaçant/titulaire n'étant plus** autorisé depuis le 1er janvier 2023, l'ARS a invité les infirmiers remplaçants à contacter les services RH des établissements et étudier avec eux les différentes modalités possibles (exercice salarié ou mixte, contrat flash.)

Endométriose : une filière structurée autour d'un centre expert

Désormais reconnue comme un réel enjeu de santé publique en France, cette maladie féminine invalidante ne se cache plus. Mieux la faire connaître, la diagnostiquer et la prendre en charge, sont les objectifs de la stratégie nationale contre l'endométriose annoncée au printemps 2022 par le Président de la République.

En 2023, la Corse est au rendez-vous avec un centre expert porté par le centre hospitalier de Bastia.

La filière endométriose permet à toutes les femmes de Corse, un repérage, un diagnostic et une bonne orientation.

La formation des professionnels de 1ère ligne en proximité est l'un des objectifs prioritaires du centre expert.

Zoom sur... Regroupement des maternités de Haute Corse sur le seul site du centre hospitalier de Bastia

La question du regroupement de l'activité de maternité en Haute Corse, inscrite au projet régional de santé 2018-2023 a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs de santé du territoire, accompagnée par le Pr Dallay, gynécologue au CHU de Bordeaux et missionné en tant qu'expert.

Les intérêts de ce regroupement sont multiples :

- Il garantit la pérennité et la sécurité de cette activité par les moyens humains adaptés en nombre et spécialités par une responsabilité populationnelle partagée par tous les acteurs.
- Il conforte le niveau IIB de la maternité du CH Bastia, niveau indispensable au territoire et rend attractive cette activité pour des internes et assistants par une augmentation d'activités et un écosystème adapté ;
- Il renforce le maillage territorial par le développement de consultations avancées (sage-femme) en articulation avec le monde libéral et la PMI dans un souci d'équité territoriale ;
- Il permet de développer d'autres offres : diagnostic prénatal, Assistance Médicale à la Procréation (AMP), prise en charge des situations complexes médico-psycho-sociales.

Une rénovation des locaux du centre hospitalier de Bastia a débuté avec notamment l'ouverture de deux lits supplémentaires portant à **26 le nombre de lits d'hébergement** tandis que le bloc obstétrical inauguré en 2019 offre des conditions optimales.

1500

C'est le nombre d'accouchements que la nouvelle maternité de l'hôpital de Bastia pourra assurer chaque année

Zoom sur… Un nouvel aéronef plus moderne pour le transport sanitaire en Corse

Un nouveau marché conjoint aux deux centres hospitaliers de Corse, a été établi cette année marquant une étape importante dans l'amélioration des évacuations sanitaires aériennes (EVASAN) sur l'île et de l'activité des deux Samu insulaires.

Dans ce cadre, la flotte complète des avions est totalement renouvelée afin de renforcer et de sécuriser les transferts des patients vers le continent mais également d'améliorer et moderniser les évacuations sanitaires aériennes.

Ces transports médicalisés de patients hospitalisés sont indispensables sur l'ile. Ils permettent l'accès en urgence à une offre de soins non disponible sur le territoire, par une liaison aérienne (vers les hôpitaux principalement de Marseille et de Nice).

Le 10 août 2023, un nouvel aéronef répondant à tous les besoins en EVASAN pour les filières de recours est mis en service par la compagnie aérienne ALTAGNA.

Crédits photos : SAS ALTAGNA

Ce nouvel aéronef est équipé d'une porte cargo permettant le transport de patients nécessitant une prise en charge médicale spécialisée, lourdement techniquée (chirurgie cardiaque, néonatologie, pédiatrie, obstétrique, grands brulés…).

De plus, la cabine sanitaire a été spécialement conçue pour optimiser les postes de travail des soignants et dispose d'un revêtement bactériostatique sur toutes les surfaces, garantissant des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Le nouvel aéronef d'Ajaccio a été livrée début 2024.

L'ARS Corse a effectué une visite de conformité le 12 juillet 2023, validant ainsi la mise en service du nouvel aéronef.

Coordonner et fédérer les acteurs au plus près des territoires

La coordination des soins : organisation du 1er recours

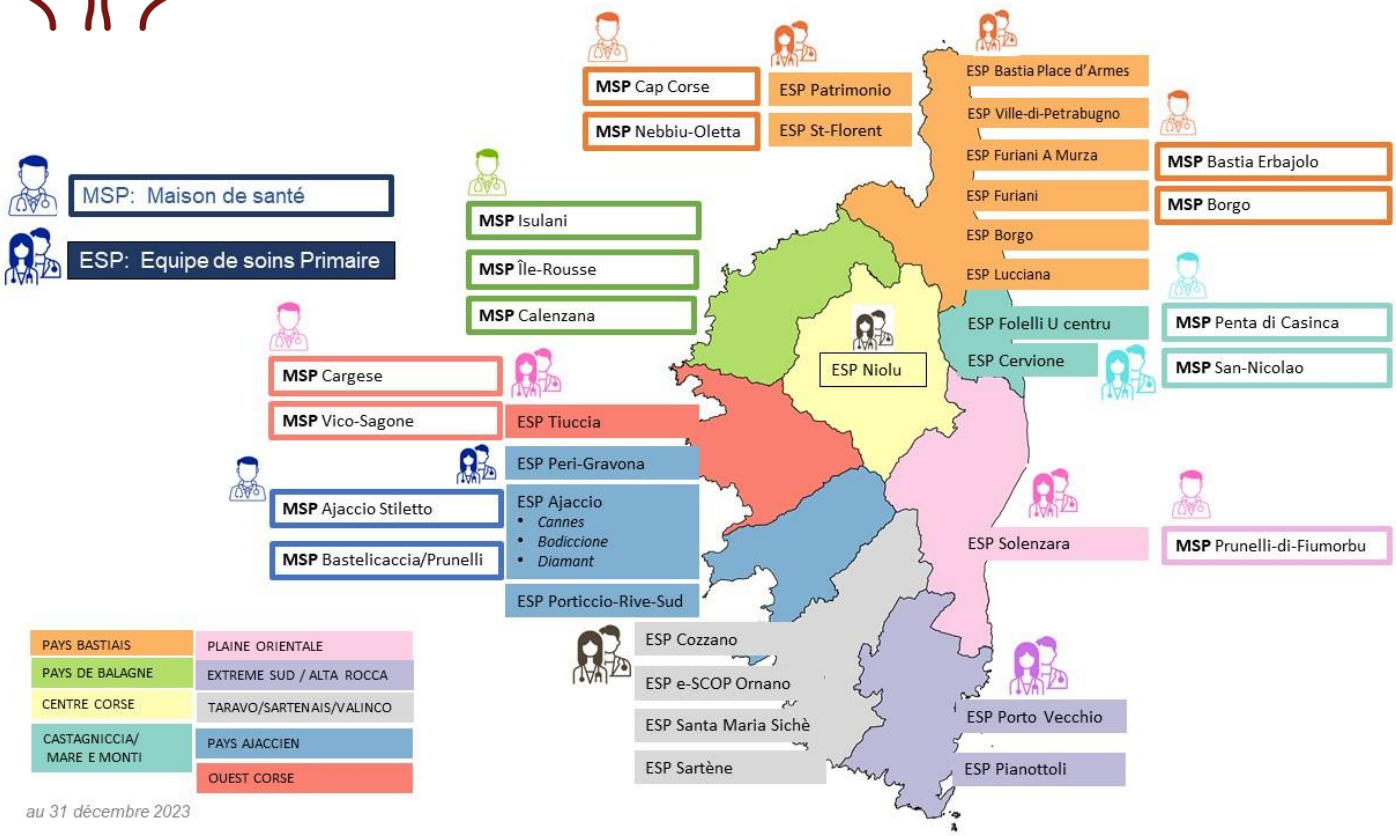

au 31 décembre 2023

ÉQUIPE de Soins Primaires 24

CENTRE de SANTÉ Polyvalent 2

CENTRE de SANTÉ Dentaire 6

CPTS de BALAGNE 1

MAISON de SANTÉ 14

DACCORSICA Via Salute

Dispositif d'appui à la coordination

Porté par **l'association Via Salute**, le Dispositif d'Appui à la Coordination, DAC Corsica, est opérationnel depuis septembre 2022 sur l'ensemble du territoire.

L'objectif : proposer un service d'appui simplifié à tous les professionnels (sanitaire, médicosociaux, sociaux) pour toute situation ressentie comme complexe, quel que soit l'âge ou la pathologie.

854

C'est le nombre de nouvelles sollicitation reçue en 2023, dont 415 traitées dans le cadre de la mission d'information et d'orientation

762

C'est le nombre de patients accompagnés depuis le démarrage du DAC, répartis sur les 8 territoires d'intervention.

87

C'est le nombre d'admissions réalisées en 2023 dans le cadre de l'activité spécifique sur l'hébergement temporaire d'urgence en EHPAD

3 temps forts :

- ✓ Juin 2023 : adoption du projet associatif
- ✓ Juillet 2023 : signature du CPOM DAC/ARS
- ✓ Décembre 2023 : ouverture du site internet www.dac.corsica

Les contrats de santé

Les contrats locaux de santé (CLS) sont des outils de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité. Ils visent un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

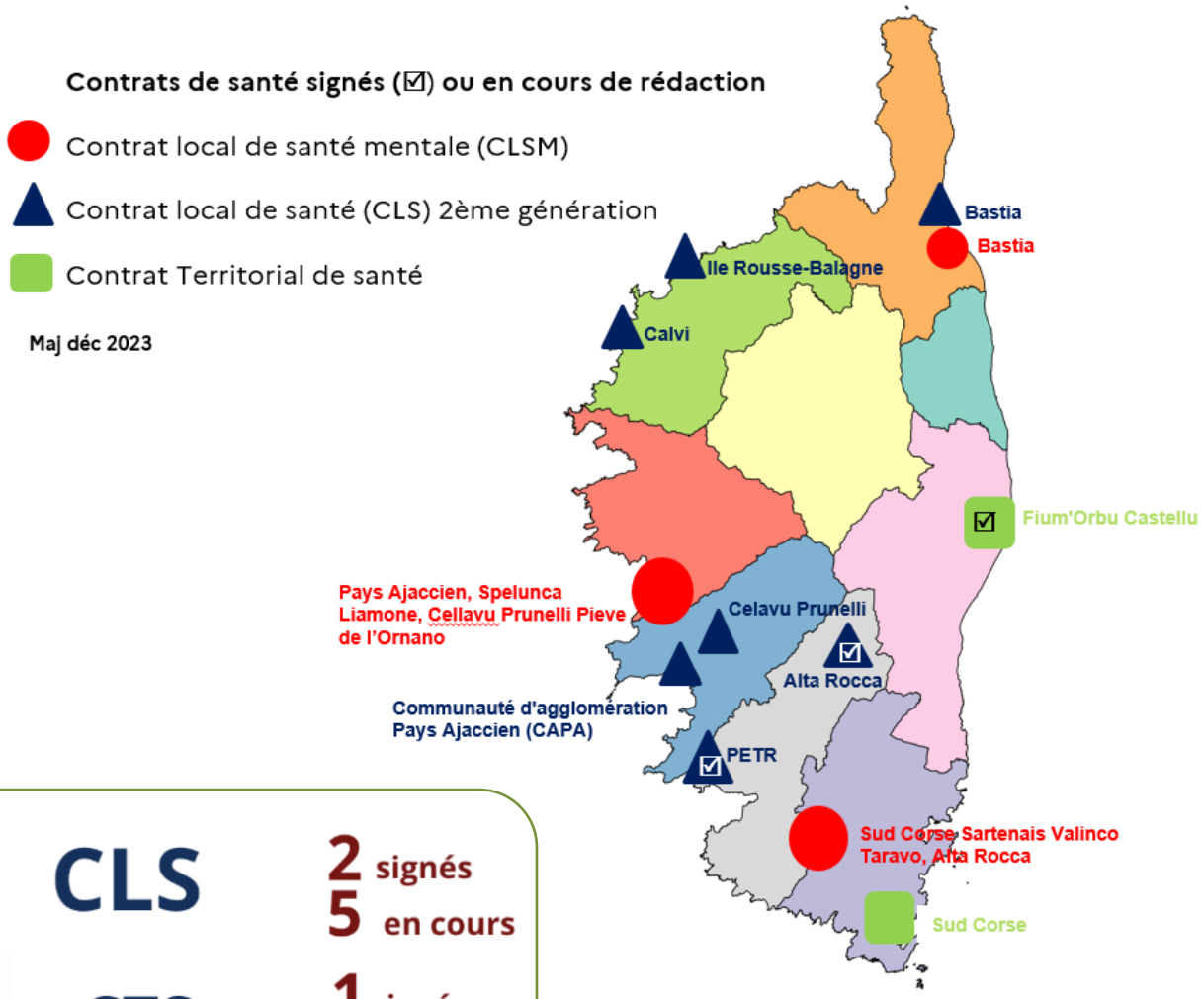

CLS — **2** signés, **5** en cours

CTS Contrat Territorial de Santé — **1** signé, **1** en cours

Zoom sur… Une action concrète… les boîtes aux lettres Papillons

Libérer la parole des enfants victimes de violences

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Ornano-Sartenais-Valinco-Taravo a inscrit la prévention des violences intrafamiliales comme priorité des actions à mener dans le cadre du contrat local de santé. Le PETR et **l'association les Papillons** ont développé un partenariat pour doter les communes de boites aux lettres destinées à permettre le signalement de situation de maltraitance.
Les signalements sont transmis à la Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes (CRIP) qui traite les informations.

Le 22 juin 2023, lors du conseil communautaire, Monsieur Stéphane Sbraggia, président de la CAPA, a présenté la démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) pour le Pays Ajaccien en collaboration avec l'ARS.

Ce CLS constitue une opportunité pour la Communauté d'Agglomération de compléter l'approche de transformation économique et sociale, de l'habitat et du cadre de vie par une démarche de santé sur le vaste périmètre du pays ajaccien, qu'il soit urbain, semi-urbain et rural.

Il offre un levier aux élus pour agir sur les déterminants de santé et mobiliser les habitants en faveur de leur santé.

2 axes prioritaires sont retenus :

- ✓ Prévention, promotion de la santé en termes de nutrition, d'activité physique, d'addictions et de soutien à la parentalité, …
- ✓ Promouvoir la société inclusive en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'ARS de Corse et la Communauté de Communes Celavu Prunelli s'engagent pour la santé de la population du territoire à travers un contrat local de santé.

La Communauté de Communes Celavu Prunelli (CCCP) a accentué ses efforts dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire, à travers ses politiques de développement territorial et ses services aux habitants.

Le contrat local de santé constitue ainsi une opportunité de compléter l'approche sociale initiale par une démarche de « santé-sociale » sur ce territoire.

Le **27 septembre 2023 au eu lieu la première réunion du comité des acteurs** pour poursuivre l'élaboration du CLS Celavu Prunelli.

Les nombreux partenaires présents pour le lancement des groupes de travail du CLS sur cette microrégion se sont engagés dans des ateliers participatifs pour alimenter le diagnostic partagé sur les thématiques santé du territoire.

2024

C'est la date fixée pour la signature des contrats locaux de santé du pays ajaccien et de la communauté de communes du Celavu-Prunelli

Le contrat territorial de santé de la plaine orientale

Le contrat territorial de santé permet de mettre en cohérence les objectifs et outils de la stratégie régionale de santé et les actions menées localement, en adaptant les politiques publiques au contexte spécifique du territoire. Il consolide un **engagement partenarial** visant à **mutualiser et renforcer les moyens déployés**, dans une démarche de promotion de la santé, de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et de renforcement de l'accès aux soins.
Dans la suite de la démarche engagée en 2017, les acteurs locaux, élus, professionnels et usagers de la Plaine Orientale ont souhaité se retrouver et partager une nouvelle étape en définissant des objectifs de court terme et moyen termes. Le contrat territorial de Santé de la Plaine Orientale en est l'expression et se décline en objectifs et en actions opérationnelles visant à promouvoir la coordination, la complémentarité entre les différents acteurs de la santé, les établissements et services, dans une dynamique territoriale, construite avec les élus locaux et les usagers.
Le Contrat territorial de santé **favorise ainsi les synergies pour répondre de manière plus efficace et plus adaptée aux besoins de santé sur la plaine orientale** et rendre l'offre lisible pour l'ensemble des habitants.

Le contrat local de santé signé pour le Fium'Orbu-Castellu le 30 octobre 2023 prévoit la mise en place de plusieurs actions visant à renforcer l'offre de santé dans le secteur.

Il se décline sous **4 axes :**
- Santé mentale et addictions des jeunes
- Prévention et promotion de la santé
- Offre de soins
- Prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

et **19 objectifs** dont :
- Structurer l'offre de santé avec les acteurs du territoire (les hôpitaux de Bastia et Corte et les professionnels de santé),
- Diversifier les modalités d'accueil et d'hébergement de l'Ehpad A Ziglia à PRUNELLI avec l'ouverture de lits médicalisés,
- Améliorer l'offre de soins à GHISONACCIA à travers la création d'un pôle sanitaire (création d'une maison médicale de garde, ouverture de deux hôpitaux de jour de médecine et de soins médicaux de réadaptation, accès aux spécialistes de téléconsultation ou télé expertise assistée).

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

SANTÉ

Restitution du CNR santé en Corse

Le Conseil National de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir, notamment dans le domaine de la santé. Piloté par l'Agence régionale de Santé Corse, sous l'égide des Conseils Territoriaux de Santé Pumonte et Cismonte, des concertations ont été organisées sur les 9 territoires de projets de Corse pour échanger et travailler avec les usagers, les partenaires sociaux, les professionnels et les élus sur quatre défis pour améliorer l'accès aux soins en Corse :

- Le rôle et l'accès au médecin traitant.
- L'attractivité des métiers de la santé.
- La permanence et l'accès aux soins.
- Les politiques de prévention.

Le CNR a permis d'identifier un ensemble de **projets structurants et généralisables** sur le territoire ainsi que **des projets opérationnels à court terme** sur chacun des micro-territoires.

Zoom sur... L'ARS aux côtés des maires pour répondre aux besoins des territoires

L'ARS Corse était présente le 6 octobre, au **congrès des maires et présidents d'EPCI de Corse du Sud** à Ajaccio et le 21 novembre **au salon des maires et des collectivités locales** à Paris pour répondre aux nombreuses questions des élus dans le champ de compétences des ARS : l'occasion de parler d'accès aux soins, de santé environnementale, de prévention ou encore de réduction des inégalités dans le cadre des Contrats Locaux de Santé.

Zoom sur… Eva Corse : une rééducation cardio-vasculaire au plus proche du domicile des patients

L'expérimentation « Eva Corse », unique en France, a pour objet de mettre en place un programme de réadaptation cardiaque au plus près des patients en s'appuyant sur les SSR et les équipes de soins primaires en mobilisant un mode de financement forfaitaire intégrant une prime d'efficience et de qualité.

EVA Corse est un modèle organisationnel qui, pour des patients éligibles, permet une prise en charge synergique et partagée entre des soins médicaux de réadaptation Cardio (SMR) et une équipe de soins primaires (ESP). L'objectif de cette prise en charge est de rendre accessible la rééducation en la délocalisant en partie à proximité du domicile du patient, avec le même niveau de qualité et de sécurité qu'une prise en charge en réadaptation cardiaque « classique », mais en étant également moins coûteuse.

Le CH de Bastia, la CPTS de Balagne et l'ARS étaient à l'honneur lors de la présentation de Eva Corse au comité national de la refondation santé, le 3 mai à Paris. Eva Corse est un article 51 qui donne sens à l'intervention en proximité à partir d'une coopération ville-hôpital en matière de rééducation cardiaque.

Les atouts EVA Corse :

- ✓ Améliore la prévention et la prise en charge des maladies cardio-vasculaires,
- ✓ Renforce l'appropriation et l'adhésion du patient au programme et permet de réduire le renoncement aux soins,
- ✓ Décloisonne le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire avec une coordination par le SMR.

224 **C'est le nombre de personnes accompagnées par Eva Corse**

Zoom sur… Le séminaire régional « 1er recours et prévention »

Franc succès pour le séminaire régional « 1er recours et prévention » organisé par l'ARS Corse à Corte le 16 septembre 2023 dans le cadre du CNR Santé.
Ce séminaire, s'adressait à tous les acteurs du premier recours, dans le but de définir la santé de demain, en mettant l'accent sur l'approche « One Health » (une seule santé), inscrite dans le Schéma Régional de Santé 2023-2028. L'opportunité aussi d'identifier les outils et les ressources disponibles, d'établir des contacts avec des experts du domaine, d'échanger sur les bonnes pratiques, de découvrir des solutions novatrices et concrètes.

Les partenaires

L'Assurance maladie, la MSA, la FCCIS, les URPS, Santé publique France, l'OMéDIT PACA Corse, l'IREPS, la CDC, l'Education nationale, et de nombreux acteurs du 1er recours.

120

C'est le nombre de personnes réunies autour de la plénière et des 7 tables rondes thématiques participatives.

Un nouveau zonage pour les médecins et les infirmiers libéraux

Ce zonage définit les zones d'installation possibles pour les nouveaux professionnels en favorisant une meilleure répartition géographique et en donnant accès à des aides à l'installation dans les zones où l'offre est insuffisante. Après une large concertation avec les représentants des professionnels de santé (ordres et URPS), l'assurance maladie, la collectivité de Corse et la commission spécialisée de l'offre de soins, émanation de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), un nouveau zonage a été arrêté à compter du 1er mai 2023 pour les médecins et les infirmiers libéraux.

Le zonage des médecins libéraux
La Corse fait face depuis plusieurs années à une diminution du nombre de médecins généralistes libéraux,
Pour lutter contre ce phénomène et améliorer l'accès aux soins, l'ARS a déterminé les zones géographiques caractérisées par une offre médicale insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins. Les zones rouges et oranges donnent droit à diverses mesures d'accompagnement financier à l'installation.

Le zonage des infirmiers libéraux
Tous les territoires de Corse apparaissent comme des zones sur-dotées dans lesquelles la régulation des installations est applicable. Dans ces zones, l'accès au conventionnement, et donc à l'installation d'un nouvel infirmier, ne peut être accordé qu'au seul successeur de l'infirmier cessant définitivement son activité en zone sur-dotée (application de la règle « une arrivée pour un départ »).

Le zonage des médecins libéraux

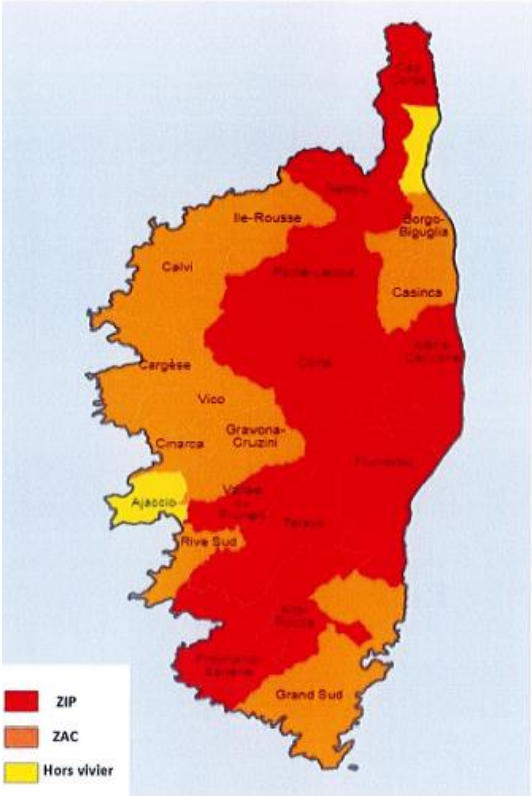

Zoom sur... Patients en affection de longue durée (ALD) sans médecin traitant : un plan d'actions est lancé

Le Ministre de la Santé et de la prévention, François Braun, a chargé les services de l'Assurance Maladie de construire et de déployer un plan d'actions pour **réduire le nombre de patients atteints d'une ALD sans médecin traitant**. L'ARS Corse était aux côtés des deux CPAM lors du comité de pilotage, en présence également de l'IREPS, du DAC, de France Assos santé et de la DREETS pour définir le plan d'actions.

97%

C'est le taux d'assurés en ALD en Corse qui ont un médecin traitant
(Source Assurance Maladie)

Développer les accompagnements dans le domaine médico-social

L'offre Médico-sociale en Corse
Compétence ARS

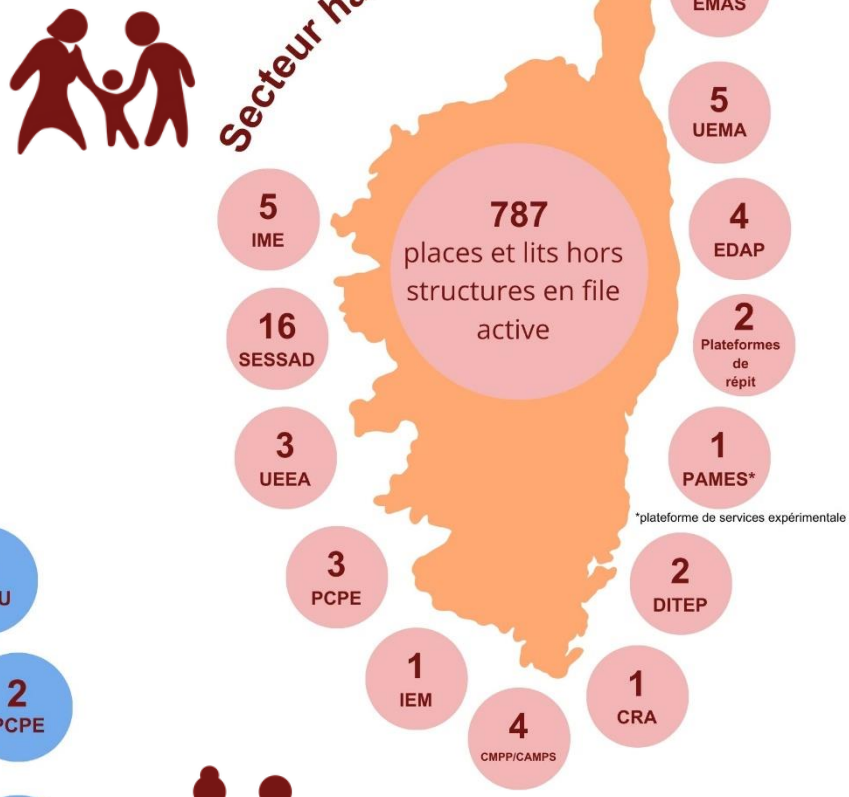

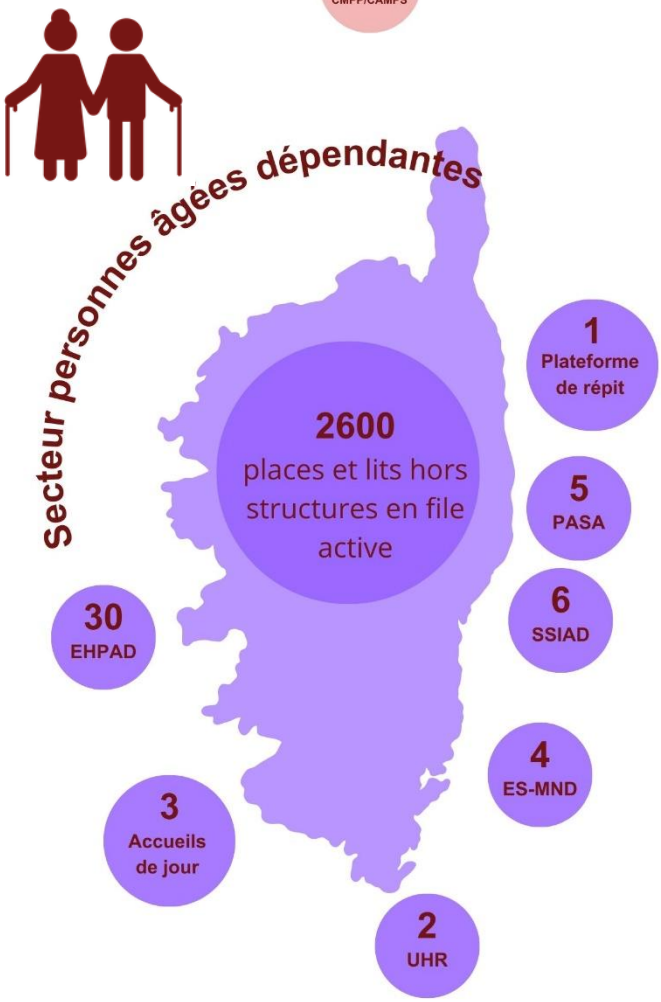

L'école inclusive

Les UEMA et les UEEA constituent une modalité de scolarisation adaptée, de droit commun, en milieu scolaire ordinaire pour des élèves de 3 à 6 ans avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Elles bénéficient d'un appui renforcé du médico-social (5 professionnels pour 7 élèves) et font l'objet d'une convention tripartite (ARS/ EN/ ESMS).

L'UE autisme est une classe à part entière de l'école. Les enfants sont présents sur le même temps que les autres élèves de l'école, et partagent également les temps de récréation et de cantine.

Deux mots d'ordre : inclusion et socialisation

Le déploiement de ces unités répond à l'un des engagements de la nouvelle stratégie nationale TND et autisme visant à rattraper le retard de la France en matière de scolarisation des enfants autistes, en leur permettant notamment d'être scolarisés en milieu ordinaire grâce à l'accompagnement quotidien de professionnels médico-sociaux (éducateur spécialisé, psychologue, orthophoniste…). Pour cela, **1.6 millions d'euros sont déployés annuellement en Corse** par l'ARS, budget complété par la mise à disposition par l'Éducation nationale des enseignants spécialisés et l'engagement des collectivités locales concernées.

8

C'est le nombre d'Unités d'Enseignement Autisme en Corse (5 UEMA et 3 UEEA)

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) : accélérer le parcours de soins des enfants atteints de troubles du neuro-développement.

La PCO TND régionale de l'AD PEP2B, dédiée aux moins de 12 ans, est un véritable accélérateur de parcours de soins, proposant bilans et interventions précoces, dès le repérage d'un trouble significatif chez le tout petit enfant, en vue d'éviter l'errance diagnostique et limiter les sur-handicaps que génère un accompagnement trop tardif.

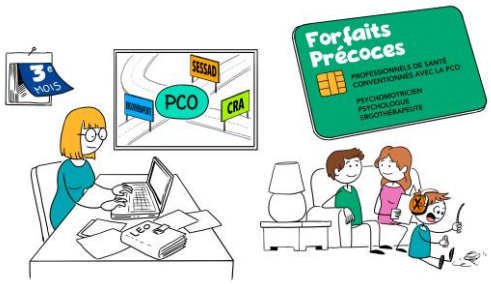

Les enfants **de 0 à 6 ans** avec une suspicion de Troubles du Neuro-développement (TND) peuvent bénéficier de la PCO : l'orientation se fait par le biais d'un médecin qui se réfère au livret de repérage des troubles du neuro-développement élaboré par la Haute Autorité de Santé (HAS). En 2024, la PCO s'étendra au 7-12 ans

170

C'est le nombre d'enfants adressés à la PCO depuis sa création.

4 ans

C'est l'âge médian des enfants diagnostiqués TSA et 7 ans pour le diagnostic TDAH

START : un dispositif de formations original dans le champ des troubles du neuro-développement (TND)

Améliorer et décloisonner les stratégies professionnelles de soin et d'accompagnement

Le Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires **(START),** est un projet national qui a pour objectif de former les acteurs du soin et de l'accompagnement d'enfants et d'adultes présentant un ou plusieurs troubles du neuro-développement (TND).

L'objectif :

- Améliorer les connaissances et les pratiques des professionnels,
- Faire se rencontrer les professionnels qui accompagnent dans des champs différents un public touché par ces troubles,
- Impulser des collaborations sur les territoires.

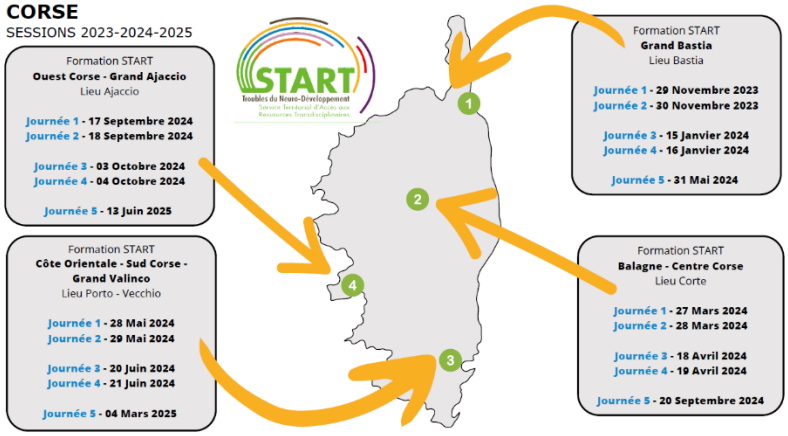

Les sessions de formation START ont commencé à Bastia fin 2023, elles se poursuivront sur l'ensemble du territoire en 2024.

Soutenir la coopération des acteurs en territoires

« START » tel un nouveau départ pour impulser en territoires, de nouveaux modes de collaboration plus transversaux.

En phase avec les différentes réformes visant à reconfigurer l'offre sanitaire et médico-sociale dans une logique de parcours de la personne, **START** entend contribuer à rendre le système plus répondant aux besoins des enfants et des adultes, plus équitable, tout en renforçant la précocité et la pertinence des interventions. Un large panel de professionnels sont mobilisés : MDPH, Education Nationale, Aide sociale à l'enfance, hôpitaux, professionnels du médico-social.

Lancement du centre ressource Intim'Agir Corse pour savoir aimer et être aimé sans différence

Ce dispositif est destiné à accompagner la vie intime et sexuelle ainsi que la parentalité des personnes en situation de handicap quel que soit leur âge ou leur handicap et qu'elles soient ou non accompagnées par des établissements et services médico-sociaux.
Ainsi, **le centre ressource régional Intim'Agir** a pour mission d'organiser un réseau d'acteurs de proximité dans tous les territoires afin que chaque personne en situation de handicap puisse trouver un interlocuteur pour répondre à ses questions concernant sa vie intime, affective et sexuelle y compris face à des violences subies.
Ces réponses pourront être également apportées grâce à la mise en place d'un pôle d'information et de documentation, d'un annuaire et d'une cartographie des acteurs compétents dans les champs susvisés, ainsi qu'à diverses animations thématiques sur les territoires.
Le centre ressource est aussi au service des aidants familiaux et des professionnels intervenant pour les personnes en situation de handicap sur toutes les questions en lien avec les thématiques du centre.

La PAMES : un projet novateur pour la prise en charge des jeunes de 0 à 25 ans en situation de handicap

Doté d'un budget annuel d'**1 million d'euros,** cette plateforme d'accompagnement multimodale (PAMES), est une nouvelle offre de service médico-sociale dans l'extrême Sud, dont l'organisation, le déploiement et la mise en œuvre reposera sur la coordination de parcours et la délivrance de prestations adaptées à chaque individu dans une logique de plateforme de services et de dispositif intégré.
Portée par l'association **Espoir Autisme Corse**, la PAMES sera aussi le relai territorialisé de la plateforme de coordination et d'orientation (PCO) porté par L'ADPEP de Haute-Corse et s'intègrera à la communauté 360.
L'appel à projets PAMES est cité comme exemple dans le livre 1*00 idées pour transformer l'offre de service dans le secteur du handicap* paru aux éditions Tom Pousse en septembre 2023.

Zoom sur... Le premier bateau 100% inclusif inauguré à Ajaccio

Porté par l'association **Mare Inseme** avec le soutien financier de l'ARS Corse, **le voilier "RS Ventur Inseme"** a été baptisé le 25 mai: adapté selon un cahier des charges précis élaboré par la Fédération Française de Voile et équipé de deux sièges baquets, il permet à des personnes atteintes de tout type de handicap de profiter des joies de la navigation.
C'est le seul bateau en France **100% inclusif** qui permet de pratiquer la voile comme une personne valide.

Deux temps forts pour l'accès aux droits pour tous en Corse

En amont de la Conférence nationale du handicap (CNH), qui a eu lieu sous l'autorité du Président de la République, au printemps 2023, l'ARS a organisé, à Ajaccio et à Biguglia, une journée dédiée au handicap pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées.
Objectif : sensibiliser les citoyens au handicap et expliciter le rôle de chacun dans la construction de la société inclusive dans toutes ses dimensions (inclusion à l'école et au travail, accessibilité, autonomie, accès aux droits et la citoyenneté pour tous...).
A Biguglia, des ateliers collectifs sur la pair-aidance, l'autodétermination, l'emploi, la parentalité ou encore la scolarité, ont permis de mieux faire connaitre les dispositifs existants.
A Ajaccio, les débats, les défis sportifs ou encore les ateliers pédagogiques, sont autant d'événements qui ont participé à faire changer le regard sur le handicap.

Le projet AVI-Corse continue sa route !

Dans un contexte de difficultés d'accès au soin, en particulier dans le domaine de l'orthophonie, liées notamment à la configuration géographique de l'île, le projet régional **AVI-Corse (AVatars Inclusifs**) fait suite à une initiative de l'ARS s'inscrivant dans la proximité, pour mieux cerner les besoins des territoires.

Cette recherche participative, portée par l'ARS en convention avec l'Institut national supérieur pour l'éducation inclusive (INSEI) bénéficie d'un soutien très important de l'URPS Orthophoniste et de l'association TDAH Corsica.

L'objectif visé est l'évaluation d'**avatars** parlants plus ou moins réalistes, utilisant une technologie de synchronisation labiale automatique auprès d'enfants et de jeunes gens avec et sans difficultés de langage et de communication, dans la perspective d'utilisation à domicile.

Plus de 18 millions d'euros pour mieux accompagner les personnes âgées dépendantes

Le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées dépendantes **vise à améliorer les conditions d'accueil en EHPAD et à soutenir le maintien à domicile en prévenant la perte d'autonomie.**

Il propose de **développer de nouvelles solutions aux personnes et à leurs familles** (notamment celles ayant les besoins d'accompagnement et de soins les plus prononcés, les situations sociales les plus précaires et les plus isolées) et permet de dépasser le décalage entre besoins et offres en EHPAD en envisageant une redynamisation du secteur afin d'assurer son évolution et répondre aux attentes de la population.

Pour organiser ce programme, en lien avec la Collectivité de Corse et les acteurs locaux, l'ARS a construit **une stratégie pluriannuelle de développement de l'offre** s'articulant autour de 3 axes :

- L'amélioration des conditions d'accompagnement en EHPAD
- Le développement d'une offre de répit accessible au sein de chaque territoire
- Le soutien renforcé au maintien à domicile.

18,3 M€ (dont 11,3 M€ relevant du plan de rattrapage Etat) seront consacrés à cette stratégie et permettront de combiner l'optimisation de l'offre existante mais aussi le développement d'offres nouvelles sur la base d'appels à manifestation d'intérêt, à candidatures ou d'appels à projets.

15M€ Une enveloppe d'aide à l'investissement relevant du Ségur de la santé complète cette stratégie à hauteur de 15 M€ sur 5 ans pour la modernisation de l'offre d'hébergement des personnes âgées en Corse.

8 M€ **C'est le montant destiné à la reconstruction de l'EHPAD Eugénie sur le site du Stiletto avec à la clé une offre de 70 lits et la création d'un PASA de 14 places, dans le cadre du Ségur de la santé.**

Un hébergement temporaire en EHPAD pour les personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation

Mis en place en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire au COVID 19, le dispositif HTSH- HTU (hospitalisation temporaire en sortie d'hospitalisation ou en sortie d'urgences) consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation, un hébergement temporaire en EHPAD d'une durée maximale de 30 jours pendant lesquels une partie du coût relatif au forfait dépendance et du tarif d'hébergement du séjour est pris en charge par l'Assurance Maladie. Ce financement vise à réduire le reste à charge au tarif du forfait hospitalier.

Ce dispositif, ayant fait l'objet d'une évaluation permettant in fine d'assurer sa généralisation et pérennisation sur la Corse, s'appuie notamment sur une articulation et une coordination assurées par le DAC Corsica visant à sécuriser le parcours des patients pouvant relever du dispositif entre les structures adresseuses et les EHPAD disposant d'un capacitaire d'hébergement temporaire.

Il s'agit notamment de prendre en charge les personnes hospitalisées en court séjour, en MCO, aux urgences dont la situation est évaluée par l'Equipe Mobile de Gériatrie (EMG), pour lesquelles l'orientation en services de soins médicaux et de réadaptation (SMR) n'est pas justifiée, et dont le retour à domicile immédiat n'est pas envisageable ou risque d'entrainer une nouvelle hospitalisation.

Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)

Outil de programmation de l'offre médico-sociale, le PRIAC détermine les priorités régionales de financement des créations, extensions et transformations de places d'établissements et de services médico-sociaux à destination des personnes âgées, handicapées et souffrant de difficultés spécifiques. Adopté en 2019, le PRIAC a été actualisé au titre de 2022-2023.
Les objectifs stratégiques définis sont poursuivis et renforcés autour des axes prioritaires suivants :

1. Le dépistage précoce.
2. L'inclusion dans le milieu ordinaire reposant sur une dynamique de réhabilitation psycho-sociale.
3. Le soutien aux aidants et le développement d'une offre de répit.
4. La limitation des situations de rupture des parcours de vie.

Secteur personnes âgées :
L'actualisation a permis d'affiner la stratégie définie dans le cadre du plan de renforcement et de rattrapage pour les personnes âgées. Les mesures nouvelles 2023 et les réaffectations de certaines actions permettent de soutenir une actualisation 2023 à hauteur de 2 684 260€ soit une **programmation régionale** de **20 437 815€**.

Secteur Handicap :
Les mesures nouvelles 2023 et les réaffectations de certaines actions permettent de soutenir une actualisation 2023 à hauteur de 1 554 731€ soit une **programmation régionale** de **7 173 547€.**
Les crédits issus des décisions de la Conférence Nationale du Handicap s'imputeront en 2024.

Promouvoir la santé

Promouvoir la santé mentale

Maintenir le contact après une tentative de suicide

Lancé en 2021, **VigilanS Corse** est un dispositif de recontact et de veille post-hospitalier de patients ayant effectué une tentative de suicide. L'objectif : **réduire le risque de réitération suicidaire**.

209

C'est le nombre de personnes accompagnées par VigilanS en 2023, dont 25 mineurs

La ligne d'écoute 3114

Ouvert en Corse en 2022, le centre répondant 3114, joignable 5 jours sur 7 de 9h à 17h, apporte une réponse immédiate aux personnes en détresse psychique et à risque suicidaire, à leur entourage et aux professionnels en lien avec des personnes suicidaires.

796

C'est le nombre d'appels en provenance de Corse en 2023

Premier secours en santé mentale

Les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) constituent l'aide apportée à une personne qui traverse le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Portées par l'UNAFAM, les formations PSSM permettent de :

- Donner confiance à chacun dans ses interactions avec une personne connaissant un problème de santé mentale ou traversant une crise de santé mentale ;
- Renforcer l'aide apportée aux personnes connaissant un problème de santé mentale ou traversant une crise de santé mentale ;
- Revoir ses représentations concernant la santé mentale.

88 **C'est le nombre de personnes formées en 2023**

Septembre jaune : les formations « Sentinelles »

En septembre, l'ARS Corse a déployé des sessions de formation à la **prévention de la crise suicidaire** auprès des professionnels de santé et des citoyens. Ces formations « Sentinelles » visent à renforcer les compétences d'écoute et l'empathie de chacun en vue de faciliter l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique. Elles tisseront au fil du temps un réseau de citoyens formés sur le tout territoire.

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

En 2023, le Projet Territorial de Santé Mentale Corse porté par la communauté psychiatrique de territoire (CPT) a continué sa dynamique avec des groupes de travail en réhabilitation psychosociale, sur l'éthique, la prévention du suicide, l'observation en santé mentale ou encore sur la sortie de détention.

Les actions déjà existantes ont continué leur essor, de nouveaux objectifs et actions se sont concrétisés ou sont en cours de développement : Colloque STIGMAPRO, Formation OMEGA, unité de recours adultes TDA/H au centre hospitalier de Bastia, équipes mobiles de crise en pédopsychiatrie pour le 2A et le 2B, mise en place des MDA en Corse du sud, …

- **5** groupes de travail
- **22** objectifs couverts
- **Une trentaine** d'actions réalisées ou en cours dont 9 actions partagées par la CPT

Un parcours de soins personnalisé pour accompagner les patients après un cancer

L'ARS Corse et l'ARS PACA, avec l'appui du dispositif spécifique régional de cancérologie OncoPaca-Corse, ont déployé un parcours de soins global pour accompagner les patients guéris ou en rémission d'un cancer, jusqu'à 12 mois après la fin de leur traitement actif. Individualisé et modulable, ce parcours peut comprendre un bilan d'activité physique et son élaboration adaptée, un bilan diététique et psychologique accompagné de consultations de suivi.

L'objectif : réduire les risques de séquelles (douleur, fatigue, etc.) et améliorer votre qualité de vie.

Ce dispositif inédit d'accompagnement s'inscrit dans la stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030.

3

C'est le nombre de structures labellisées en Corse qui proposent une offre de soins de support au plus proche des patients

Promouvoir la santé sexuelle : 2 temps forts

3ème édition du Village santé sexuelle
Les 2 et 3 octobre, l'université de Corte Pascal Paoli a accueilli pour la 3ème année consécutive le village santé sexuelle avec un grand nombre d'associations et d'institutions spécialisées dans cette thématique.
Pour cette nouvelle édition, différents points d'écoute et d'échange ont été mis en place : stands d'information, de dépistage rapide VIH, hépatites B et C, mais aussi des tables rondes diffusées par radio Nebbia.
L'objectif : sensibiliser les étudiants sur les conduites à risque et libérer la parole sur les questions de violences et de discriminations.

Les semaines santé sexuelle : oser "sex'primer sans tabou"
Du 6 avril au 5 mai 2023, de nombreux acteurs locaux se sont mobilisés pour mener ensemble la troisième édition de la semaine de santé sexuelle.
En partenariat avec le COREVIH, l'ENIPSE, Aiutu Corsu, la Collectivité de Corse et l'université, l'ARS a organisé plusieurs colloques qui ont permis de mettre certaines thématiques, parfois méconnues, au centre de l'attention.
L'objectif : contribuer à briser les tabous qui existent encore, mais aussi accroitre les actions de prévention et aider à lutter contre les discriminations sexuelles ou sexistes.

Devenir acteur de sa santé à l'aide des compétences psychosociales

Le 13 novembre 2023, l'ARS était aux côtés de la Collectivité de Corse et de l'Education Nationale pour la troisième édition du colloque « Les compétences psychosociales à tous les âges de la vie ».
L'objectif : mettre en avant l'importance des compétences psychosociales (CPS) au quotidien pour notre bien-être et notre santé et présenter différentes actions de développement des compétences psychosociales, à travers les interventions d'invités reconnus dans ce domaine.

La 8ème édition du Salon du diabète

21 000

C'est le nombre de personnes qui vivent avec un diabète en Corse. Soit un taux de prévalence supérieur de 6,5% à la moyenne nationale.

L'ARS Corse était aux côtes de **l'association des Diabétiques de Corse (AFD20)** pour la 8ème édition du salon du diabète qui s'est tenu le 11 novembre à Porticcio.
Plusieurs professionnels du secteur (clinique, laboratoire, prestataires de santé, endocrinologues...) étaient réunis pour sensibiliser autour de cette maladie chronique caractérisée par la présence d'un excès de sucre dans le sang. En plus des tables rondes organisées tout au long de la journée, un large public - essentiellement composé de personnes diabétiques et de leurs proches - a pu échanger et trouver les réponses qu'il était venu chercher.

Prévention de la déficience visuelle en zones rurales

L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (Unadev) a fait escale en Corse du 6 au 8 juin dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation, d'information et de dépistage gratuit du glaucome. Des ophtalmologues locaux ont assuré les dépistages, sans rendez-vous.
Un bilan positif pour cette campagne qui a permis d'« aller vers » les personnes les plus éloignées du soin !

119

C'est le nombre de personnes dépistées en 3 jours

- **3** suspicions de glaucome
- **3** suspicions de DMLA
- **Une trentaine** de suspicions de cataractes

Papillomavirus humains (HPV) : la vaccination proposée aux élèves de 5ème dans les collèges

Les papillomavirus humains (HPV) sont des virus sexuellement transmissibles très fréquents, contractés généralement au début de la vie sexuelle et qui peuvent être responsables de cancers.
Chaque année, en France, 6 400 nouveaux cas de cancers leur sont attribuables.
Or, il existe deux moyens complémentaires de prévention : **le dépistage et la vaccination.**

L'ARS Corse a travaillé avec l'Education Nationale et l'Assurance Maladie pour mettre en place, dès octobre, la vaccination en milieu scolaire. Elle concerne tous les élèves de 5e des collèges publics. La vaccination est également proposée aux collèges privés sous contrat.

Si pour cette première année, l'objectif était de vacciner 30% des élèves de 5e dans le cadre de leur scolarité, le but plus général est de favoriser l'information autour de cette vaccination et permettre à tous les adolescents de se faire vacciner contre les HPV, que ce soit en milieu scolaire ou auprès d'un professionnel de santé.

30%

C'est le faible taux de couverture Vaccinale HPV chez les filles à 16 ans en Corse (Schéma complet)
Vs 41 % au niveau national,
4 % chez les garçons à 15 ans (Schéma complet)
Vs 8 % au niveau national
(Sources Spf 2022)

80%

C'est le taux nécessaire pour éradiquer le cancer du col de l'utérus

Prévenir les accidents vasculaires cérébraux (AVC)

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'AVC du 29 octobre, l'ARS a rappelé, via une vidéo sur les réseaux sociaux, l'importance de **reconnaître les symptômes et d'alerter immédiatement les secours en appelant le 15.**

Cette communication était également l'occasion de rappeler l'organisation de la filière AVC en Corse qui offre les **techniques les plus récentes** et permet une prise en charge rapide par des professionnels qualifiés, sans avoir a évacué le patient sur le continent, réduisant ainsi les risques de séquelles.

90%

des AVC sont causés par des facteurs modifiables. L'hygiène de vie ça marche !

De l'apparition des symptômes, jusqu'à la prise en charge chaque minute compte ». C'est le message qu'a délivré le Dr Jérôme Berge, neuroradiologue au sein du Centre hospitalier de Bastia lors de son passage dans l'émission Oghje sur Via Stella

Zoom sur… L'agora en actes

AGORA DE LA SANTÉ

Réfléchir et agir contre les violences et les maltraitances en Corse

Un an après, l'ARS Corse a publié les Actes de l'Agora de la santé et a invité, le 06 décembre dernier, ses partenaires et les acteurs de la santé, de la justice, de l'éducation, de la protection et de la sécurité, du social, des communautés éducatives et de la société civile à une journée en deux actes pour réfléchir et agir contre les violences et les maltraitances en Corse.
L'occasion de présenter l'ouvrage " Violences et santé en Corse ".

Autre temps fort de la journée, **Michèle CRÉOFF**, experte en protection de l'enfance est intervenue en séance plénière pour parler des avancées sur la protection de l'enfance depuis les Agoras d'octobre 2022.
Enfin, **Marie PERETTI–NDIAYE**, sociologue, a présenté la synthèse de l'étude sur " La prostitution des mineurs et des jeunes majeurs en Corse "

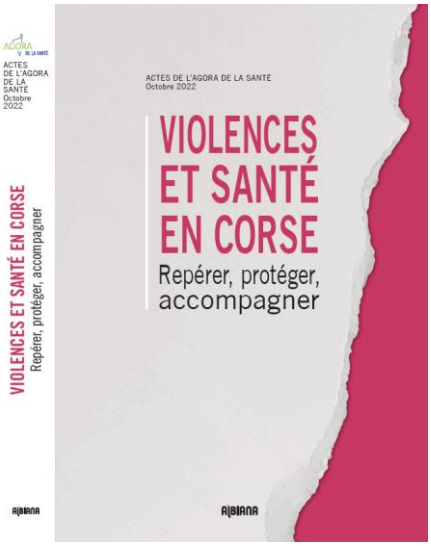

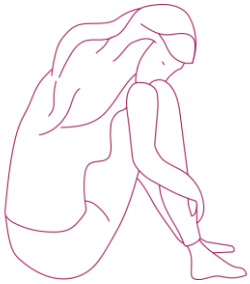

« L'Agora a pu montrer que la mise en réseau des acteurs du judiciaire, du social et du sanitaire est une condition indispensable à la lutte contre ces violences afin d'éviter le morcellement des programmes et des politiques publiques de nos institutions. »
Marie-Hélène LECENNE- Directrice générale Ars Corse.

Démocratie en santé

&

Culture et santé

Démocratie en santé

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Instance de concertation et de démocratie en santé, la CRSA participe, par sa réflexion et ses avis, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé en Corse. L'année 2023 fut considérablement marquée par l'élaboration du PRS 2023-2028. Un travail de co-construction conduit en concertation avec les instances de démocratie en santé sous le prisme de l'offre de soins, de la prévention, des droits des usagers et de l'accompagnement médico-social.

Une collaboration autour de thématiques choisies, travaillées et réfléchies à travers de nombreuses réunions des commissions spécialisées et de la commission permanente.

4 séances plénières de la **CRSA**
4 commissions **permanentes**
10 commissions spécialisées dans les droits des usagers (**CSDU)**
4 commissions spécialisées dans la prévention (**CSP**)
8 commissions spécialisées dans l'offre de soin (**CSOS**)
5 commissions spécialisées dans la prise en charge médico-sociale (**CSMS**)

Face aux enjeux territoriaux, les conseils territoriaux de santé (CTS) ont également été associés aux travaux relatifs aux parcours de santé.
2 réunions communes CRSA et CTS
2 réunions CTS Pumonte
2 réunions CTS Cismonte

Chiffres clés de la démocratie en santé

2 campagnes de renouvellement des mandats des Représentants des Usagers au sein des Commissions Des Usagers (CDU) des établissements sanitaires **: 96 % des mandats sont pourvus au 31/12/2023.**

1 campagne de promotion du rôle des personnes qualifiées:
10 personnes ont répondu à l'appel et ont été inscrites dans une session de formation ;

2 nouvelles associations agrées permettant de renouveler le vivier des représentants des usagers ;

1 appel à projets pour **2** projets retenus et financés à hauteur de **17 000 €** dans le cadre de la promotion des droits des usagers ;

2 conventions cadre signées avec les CTS pour une autonomie d'actions à l'échelle des territoires.

Zoom sur...

La défense des droits en ESMS : le dispositif Personnes Qualifiées

Qu’est-ce qu’une personne qualifiée ?

La personne qualifiée a pour mission d'aider à faire valoir les droits de l'usager ou de son représentant l'égal pour la résolution d'un conflit ou un litige rencontré dans le cadre d'une prise en charge sociale ou médico-sociale pour personnes âgées ou personnes handicapées (EHPAD, FAM, MAS etc…) **La personne qualifiée ne s'entend pas comme étant un médiateur, mais comme un défenseur des droits des usagers.**

Pour déployer la démocratie en santé au sein de tous les secteurs de la santé, véritable vecteur de qualité dans les établissements, **une démarche de promotion et de recrutement de personnes qualifiées a été initiée dès 2022 et s’est poursuivie en 2023** :

3 sessions de formation (1 dans chaque département et une session régionale) pour échanger et permettre aux personnes qualifiées de disposer d’une culture globale en démocratie en santé et les préparer à jouer pleinement leur rôle.

12

C’est le nombre de personnes qualifiées en corse

Afin de promouvoir le dispositif et recruter de nouvelles personnes qualifiées, une **campagne d’information** a été a été menée en 2023 :

- Spot radio
- Insertion presse
- Relations médias
- Diffusion de la plaquette d’information

Zoom sur... Le traitement des réclamations

SiREC

Système d'informations des réclamations

103

Réclamations reçues en 2023 *(vs 122 en 2022)*

60 **en Corse de Sud**

40 **en Haute Corse**

Au 1/01/2024
79 clôturées
24 en cours de traitement

Culture et santé (ARS-CDC-DRAC)

Le programme Culture et Santé est harmonieusement réparti entre le secteur privé (15 projets) et le secteur public (10 projets). L'équilibre est également respecté entre le secteur sanitaire (12) et le secteur médico-social (12).

L'axe Culture et Santé d'aide au répit artistique des aidants aux personnes handicapées s'affirme nettement cette saison avec un projet via l'association Hors norme 2A/2B.

Le spectre des disciplines artistiques est, cette saison, très large dans sa diversité tout en abordant de nouveaux champs d'expression : archéologie, bains sonores, arts plastiques, intervention spatio-plastique, audiovisuel, musique, voix, café cultures, inclusion, théâtre...etc.

25

C'est le nombre de projets travaillés et finalisés, soit environ 38% des établissements et services de santé de Corse.

139 614 €

C'est le financement total des appels à projets Culture &Santé 2022/2023

PRÉSENCES
Danse inclusive
Projet porté par l'APF France Handicap, A Casarella Corse-du-Sud, en lien avec les chorégraphes Michèle Ettori, Cie Vialuni.
En partenariat avec le CIAS, la Maison des Cannes et le CCAS.

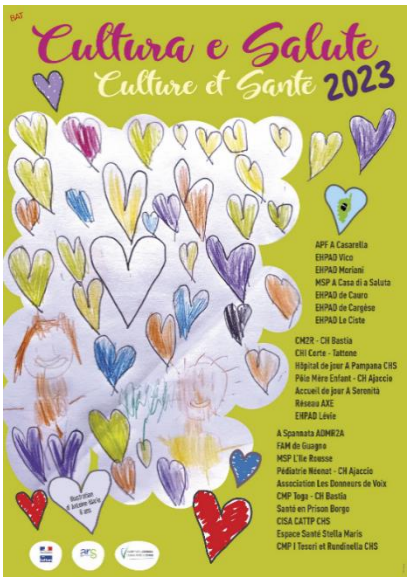

BAIN SONORE
par Dr Bruno Ménager
Pôle Mère Enfant

Projet porté par la pédiatrie, néonatologie, maternité et gériatrie du CH Ajaccio en lien avec le musicien Oskar Langeleik et l'association Nolema.
Un bain sonore sur une cithare : le musicien explore les relations poétiques et sensorielles entre le corps et le son, et crée des dispositifs scéniques et sonores qui invitent le nourrisson à une approche apaisante de la musique.

Zoom sur...

L'Unité de soins de longue durée du centre hospitalier de Bastia haut en couleur...

Dans le cadre d'un appel à projet cofinancé par l'ARS Corse et la Collectivité de Corse, **Antoine ASARO**, artiste peintre, est intervenu afin de réaliser des fresques murales de paysages de Corse et lieux de vie au sein de **la salle de restauration et dans les couloirs de l'USLD**.

2023

Protéger la population et contribuer à la santé environnementale

Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Promotion du signalement dans les 3 secteurs (sanitaire, médico-social et ville)

75%

C'est le taux des EIGS qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie

Un EIGS est un événement indésirable grave associé à des soins (EIGS) réalisés lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale (article R.1413-67 du Code de la Santé Publique).

22

C'est le nombre d'EIGS déclarés en 2023 : 50 % des établissements sanitaires et 4% des ESMS ont déclarés au moins 1 EIGS

L'augmentation du nombre de signalements s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

Gestion de crise : la CRAPS en action

La cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS) a été activée le 5 décembre 2023 à l'occasion de l'inondation du sous-sol dans un bâtiment du centre hospitalier d'Ajaccio (Eugénie) conduisant à une rupture de continuité électrique.

De plus, **4 exercices de sécurité civile** ont nécessité l'activation de la CRAPS aux mois de mars, avril et novembre 2023. L'objectif était de tester la chaine d'alerte et assurer la bonne coordination entre les services dans le cas d'urgence de ce type.

Les 2 derniers exercices de fin novembre, organisés le même jour sur les 2 départements, ont été l'occasion de tester l'activation d'une salle de crise redimensionnée au regard de l'ampleur de l'évènement et du nombre d'agents mobilisés.

Zoom sur... La sensibilisation du personnel ARS à la gestion de crise

3 sessions de sensibilisation à l'organisation de la gestion de crise de l'agence ont été organisées au mois de juin 2023.

L'objectif était d'échanger sur l'organisation de l'agence et sur les fonctions des agents mobilisés en cas de situation de crise afin de sécuriser leur participation à la cellule de crise.

L'enjeu était d'élargir le vivier des personnes mobilisables en permettant à tous de se positionner sur les fonctions dites « de gestion de crise ».

Une nouvelle session a été organisée mi-novembre dans le cadre de la préparation des exercices de fin novembre.

Zoom sur... La lutte contre les maladies à vecteurs : un cas autochtone d'infection a virus west-nile en Haute-Corse

En aout 2023, la confirmation du diagnostic de West-Nile a été posée par le Centre National de Référence, pour un homme présentant des symptômes évocateurs.
La cellule régionale de Santé publique France et l'ARS ont mené une enquête afin d'identifier les lieux possibles de contamination et repérer d'autres cas.
Des mesures de contrôle et de gestion et une surveillance accrue du moustique vecteur sur le secteur a été mise en place avec les services de la Collectivité de Corse.
La circulation du virus West Nile est surveillée en France par un triple dispositif : humain, équin, aviaire.
En Corse, les premiers cas humains et équins ont été identifiés en 2018. Depuis des cas équins sont signalés chaque année.

20

C'est le nombre de prospections traités par l'opérateur LAV sur 10 sites dans le cadre des actions menées autour des cas d'arboviroses déclarés

L'habitat et la santé

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale et l'on estime qu'en Corse, environ **11 000 logements** appartiennent au parc potentiellement indigne.

La lutte contre ce fléau constitue une politique globale partagée par plusieurs acteurs institutionnels ou associatifs dans laquelle s'intègrent l'ARS et les services communaux d'hygiène et de santé des villes d'Ajaccio et de Bastia, en menant les procédures de logement insalubre pour le compte des préfets de départements.

Elle associe à la fois les actions d'aides à l'amélioration de l'habitat portées notamment par l'ANAH, mais aussi, la mise en œuvre de procédures coercitives (insalubrité, péril, etc.)

75

C'est le nombre de situations traitées par l'ARS et les SCHS en 2023,

dont **3** ont donné lieu à des arrêtés préfectoraux (**2** procédures d'insalubrité, **1** procédures de danger sanitaire ponctuel). Les autres situations relevant de procédures au titre du règlement sanitaire départemental (RSD) ou de la réglementation relative à la non-décence.

Désormais, l'ensemble des signalements d'habitat indigne doit être fait sur l'application **Histologe** (un service public pour les locataires et propriétaires (beta.gouv.fr)). Cet outil facilite le signalement et la prise en charge du mal logement, et permet à l'occupant (ou au propriétaire) d'intervenir directement auprès de l'ensemble des intervenants.

Une eau de consommation de bonne qualité

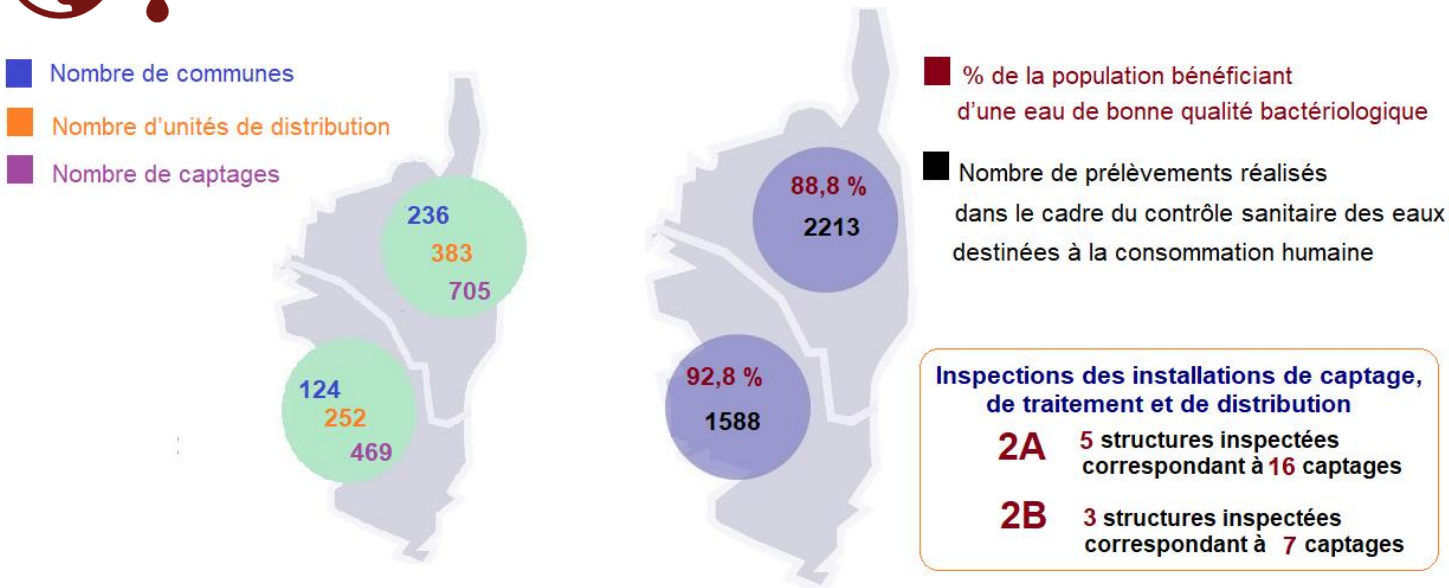

Inspections des installations de captage, de traitement et de distribution

2A 5 structures inspectées correspondant à 16 captages

2B 3 structures inspectées correspondant à 7 captages

La Corse compte près de 650 réseaux publics de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). L'ensemble de ces installations fait l'objet d'un contrôle afin de vérifier la qualité de l'eau et de pouvoir informer les usagers sur le respect des normes prévues par la réglementation. Chaque année, près de 3800 contrôles représentant la recherche de 100000 paramètres sont réalisés sur le territoire régional.

Le bilan 2023 révèle que **90.7 %** de la population en Corse est desservie par de l'eau respectant les exigences de qualité bactériologiques. Ce chiffre est en augmentation au cours de ces dernières années puisqu'il n'était que de **78 %** en 2000.

Une très bonne qualité des eaux de baignade en Corse

La pratique de la baignade est une des activités les plus appréciées en Corse.
C'est pour s'assurer que l'on peut se baigner sans risque pour la santé que l'agence régionale de santé Corse met en place chaque année un contrôle de la qualité des sites de baignade.
Le bilan baignade 2023 fait ressortir la très bonne qualité générale des baignades, notamment en eaux de mer.

Plus de **1807**contrôles ont été réalisés (en moyenne **8** par point de contrôle) sur **225** zones de baignades dont **174** en mer et **51** en eau douce (rivières, lacs).
On observe toutefois que les baignades en eau douce sont plus vulnérables que les baignades en mer puisque **40%** d'entre elles sont d'excellente qualité contre 94% pour les baignades en mer.
Une surveillance environnementale spécifique de la rivière du Cavu et de la Solenzara est assurée au regard du risque Bilharziose.

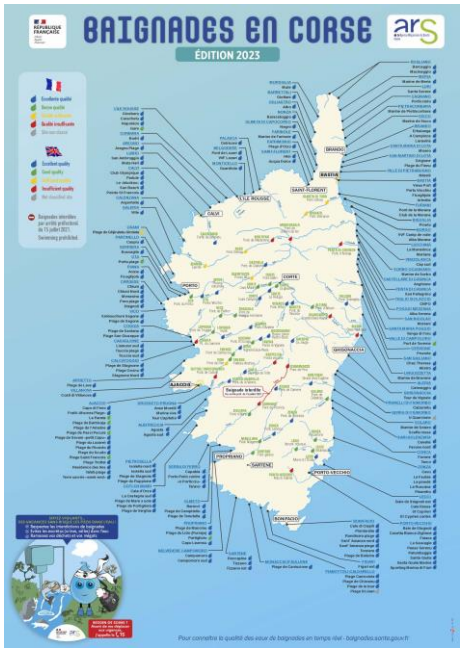

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site : http://baignades.sante.gouv.fr

95%

C'est le taux de baignades en Corse qui sont conformes aux exigences européennes de qualité (classement basé sur les résultats de 4 années consécutives).

Innovations en santé

La e-santé continue de se déployer en Corse

Le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé de Corse (GRADeS) a déployé 3 dispositifs numériques en faveur des usagers et des professionnels : **e-Salute, Alta Strada et « Mon Espace Santé ».**

En faveur des usagers, le dispositif **« Alta Strada »** a pour but de faciliter les soins à travers la télémédecine, la télé expertise, ou encore la téléassistance. Deuxième dispositif, **« Mon espace santé »** un service gratuit, activable en quelques clics, qui a vocation à devenir le futur carnet de santé numérique de l'usager.
Enfin, les professionnels de santé pourront eux bénéficier de l'outil numérique **« e-Salute »** pour une meilleure traçabilité des parcours complexes et améliorer la communication et la coordination interprofessionnelles.

L'équipe du **GRADeS** est composée de **9 personnes** basées en Corse-du-Sud et de 2 en Haute-Corse.

La cybersécurité : un enjeu majeur pour les établissements de santé

93%

C'est le taux d'établissements de santé qui ont réalisé un 1er exercice de gestion de crise cyber en 2023.

1

Collège Régional SSI a été créé en Corse : il se réunit une fois par trimestre, regroupant l'ARS Corse, les RSSI des établissements, le CSIRT et la SITEC.

Le tour de France du numérique fait étape en Corse

Acteurs du secteur de la santé et du médico-social, représentants institutionnels nationaux et locaux, usagers, responsables associatifs étaient réunis le 03 février 2023 à Ajaccio afin de penser la transformation numérique de la santé et ses enjeux multiples, dans l'île comme sur l'ensemble du territoire national.
Parmi les avancées notables de la feuille de route 2023-2028, figurent les dossiers de patients informatisés pour tracer les parcours, le déploiement de la messagerie de santé sécurisée, ou encore la mise en œuvre de Mon espace santé.

« Notre objectif : mettre le numérique au service de la santé à travers 3 grandes priorités : le numérique au service de la prévention, de la qualité de la prise en charge et plus globalement de l'accès aux soins. »
Michel SPELLA- Directeur délégué de la stratégie de la Qualité- Ars Corse.

Expérimenter et innover pour mieux soigner

L'article 51 est un article de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2018 fixant un nouveau cadre permettant de lancer des expérimentations d'une durée limitée pour améliorer le parcours des patients, l'efficience du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

Art. 51 Innovation En santé

8 **C'est le nombre de projets autorisés**

Zoom sur... Un suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux : un circuit pluriprofessionnel ville-hôpital

Avec 400 000 nouveaux cas de cancer en France en 2017, l'incidence du cancer dans la population française ne cesse d'augmenter. Afin d'apporter une réponse à ces maladies, diverses thérapies sont proposées: la chirurgie, la radiothérapie, la radiologie interventionnelle et les traitements médicamenteux.
Le projet d'expérimentation proposé porte sur une innovation organisationnelle.
Il consiste en la mise en place pour les patients traités par anticancereux oraux d'un circuit pluriprofessionnel ville-hôpital, appuyé par des échanges hebdomadaires avec le patient. Ce parcours est centré sur la primo-délivrance des médicaments, la surveillance de l'observance et le suivi des effets indésirables à domicile.

Un double objectif stratégique:

- ✓ Améliorer la qualité du suivi des patients sous thérapie à domicile
- ✓ Baisser la consommation des soins et des biens médicaux liés aux complications et suivi du traitement de ces patients.

Mieux vieillir en Corse grâce au programme Icope

Porté par la Fédération Corse pour la Coordination et l'Innovation en Santé (FCCIS) et soutenu par l'ARS au titre de l'article 51, la collectivité de Corse et l'assurance maladie, l'enjeu du **programme Icope** est de propose une **médecine préventive** et des solutions concrètes pour éviter aux plus de 60 ans la survenue de la fragilité et in fine de la perte d'autonomie.
Comment ? en suivant l'évolution de l'ensemble des capacités physiques et mentales des seniors et en faisant un suivi de six fonctions essentielles : la mobilité, la nutrition, la vision, l'audition, l'humeur et la cognition.

Lancé en février 2023, cette démarche est dans un premier temps expérimentée dans le Grand-Bastia, la Balagne, la Plaine orientale et la côte ouest.

ICOPE
Integrated Care for Older People

589 **C'est le nombre de patients dépistés en 2023** (âge moyen 72,5 ans)

34 **C'est le nombre de professionnels de santé (IDE, IPA, Psychologues, pharmaciens, Kinés, médecins) qui ont adhéré à Icope en 2023**

Zoom sur… Les mallettes connectées : un projet innovant pour améliorer l'accès aux soins sur les territoires

En Corse, le CNR Santé a mis en évidence la nécessité de développer la télémédecine en l'intégrant dans les pratiques médicales courantes, en facilitant l'accès aux équipements nécessaires afin de d'améliorer le suivi de patients porteurs de maladies chroniques en perte d'autonomie et la prise en charge de soins non programmés.
Un projet innovant, qui présente toutes les garanties de sécurité et qui améliore grandement l'accès aux soins pour les patients à domicile dans les zones rurales.

10 **C'est le nombre mallettes déployées, portées par des équipes de soins primaires ou des maisons de santé**
(6 mallettes en Corse du Sud et 4 en Haute Corse)

Les avantages …

Pour le patient : la téléconsultation peut servir à améliorer l'accès aux soins des patients en perte d'autonomie limitant leur capacité de déplacement vers les cabinets médicaux (Patients en perte d'autonomie, renoncement aux soins…) ;

Pour le médecin : gagner du temps médical en évitant des déplacements et en concentrant son activité sur l'expertise médicale ;

Pour l'infirmier : jouer un rôle essentiel d'accompagnement des patients, en particulier ceux en perte d'autonomie à domicile tout en valorisant leur métier par le partage de connaissances (transfert de compétences).

101 000€

C'est le financement attribué à titre d'expérimentation pour les 10 mallettes, pour une durée de 2 ans. (6 mallettes en Corse du Sud et 4 en Haute Corse)

GLOSSAIRE

ANAP	Agence nationale d'appui à la performance
CLS	Contrat local de santé
CNR	Crédits non reconductibles
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CRIS	Comité régional de l'investissement en santé
CROI	Conseil régional de l'ordre des infirmiers
CPT	Communauté psychiatrique de territoire
CTS	Conseil territorial de santé
DAC	Dispositif d'appui à la coordination
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DRHDS	direction des ressources humaines et du dialogue social
EDCH	Eaux Destinées à la Consommation Humaine
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personne âgée dépendante
EMAS	Equipe mobile d'appui à la scolarisation
ESMS	Etablissement et service médico-social
ESP	Equipe de soins primaires
ETP	Equivalent temps plein / Education Thérapeutique du Patient
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
EVASAN	Evacuation sanitaire
FCCIS	Fédération Corse pour la coordination et l'innovation en santé
FIR	Fonds d'intervention régional
GHT	Groupement hospitalier de territoire
IDEL	Infirmiers diplômes d'état libéraux
IFAS	Institut de formation d'aides-soignants
IRCC	Institut Régional Corse de cancérologie
MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
ONDAM	Objectif national de dépenses d'assurance maladie
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PDSA	Permanence des soins ambulatoires
PDSES	Permanence des soins en établissement de santé
PTS	Projet territorial de santé
PTSM	Projet territorial de santé mentale
PUI	Pharmacies à usage intérieur
RH	Ressources humaines
SIS	Service d'incendie et de secours
SMR	Soins médicaux de réadaptation
TAP	Tester alerter protéger
URPS	Union régionale des professionnels de santé

2023

POINT FOCAL RÉGIONAL

Tél: 04 95 51 99 88

ars2a-alerte@ars.sante.fr

7j/7
24h/24

Agence Régionale de Santé Corse

Quartier St Joseph - CS 13003
20 700 AJACCIO Cedex 9
Tél: 04 95 51 98 98 - Fax: 04 95 51 900

www.ars.corse.sante.fr

Suivez nous sur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Corse